

# JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## DÉBATS PARLEMENTAIRES

### ASSEMBLÉE NATIONALE

COMPTE RENDU INTEGRAL DES SEANCES

Abonnements à l'Édition des DEBATS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE : FRANCE ET OUTRE-MER : 22 F ; ETRANGER : 40 F  
(Compte chèque postal : 9063-13, Paris.)

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION : 26, Rue Oesaix, 75732 Paris CEDEX 15 — Tél. : 306-54-00  
Le bureau de vente est ouvert tous les jours, sauf le dimanche et les jours fériés, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 17 h.

## CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

### 5<sup>e</sup> Législature

## SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1972-1973

## COMPTE RENDU INTEGRAL — 11<sup>e</sup> SEANCE

### 1<sup>re</sup> Séance du Jeudi 3 Mai 1973.

#### SOMMAIRE

1. — Fixation de l'ordre du jour (p. 997).
2. — Cessation de mandat et remplacement d'un député nommé Premier ministre (p. 998).
3. — Requêtes en contestation d'opérations électorales (p. 998).
4. — Déclaration du ministre de l'agriculture et du développement rural (p. 998).  
M. Chirac, ministre de l'agriculture et du développement rural.  
MM. Cornette, Pierre Joxe, Soisson, Rigout, Lelong, Daillet, Bayou, Rolland, Labarrère, Bertrand Denis.  
Renvoi de la suite du débat (p. 1020).
5. — Modification de l'ordre du jour prioritaire (p. 1020).
6. — Ordre du jour (p. 1020).

★ (1 f.)

#### PRESIDENCE DE M. EDGAR FAURE

La séance est ouverte à quinze heures.  
M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

#### FIXATION DE L'ORDRE DU JOUR

M. le président. La conférence des présidents a établi comme suit l'ordre du jour des séances que l'Assemblée tiendra jusqu'au vendredi 11 mai 1973, inclus :

I. — Ordre du jour prioritaire fixé par le Gouvernement.  
Cet après-midi, ce soir et demain vendredi 4 mai, après-midi :  
Déclaration du ministre de l'agriculture et du développement rural, suivie de débat, sur les récentes délibérations du conseil de ministres des communautés européennes.

Mercredi 9 mai, à seize heures :

Projet de loi, adopté par le Sénat, relatif à l'hébergement collectif ;  
Deuxième lecture de la proposition de loi sur les sous-agents d'assurance.

Jeudi 10 mai, après-midi et soir et vendredi 11 mai, matin :

Déclaration du ministre des anciens combattants et victimes de guerre, suivie de débat, sur la situation du monde combattant.

II. — Questions orales inscrites par la conférence des présidents.

Vendredi 11 mai, après-midi, après l'heure réservée aux questions d'actualité :

Sept questions orales sans débat :

Une à M. le ministre de l'éducation nationale, de M. Fiszbin sur la sécurité des constructions scolaires ;

Une à M. le ministre des affaires étrangères, de M. Virgile Barel sur l'extradition de Klaus Barbie ;

Deux questions jointes à M. le ministre des postes et télécommunications, de M. Bertrand Denis, de M. Michel Durafour, sur la situation du téléphone ;

Une à M. le ministre des armées, de M. Chevènement sur la liberté d'expression des élèves de l'école polytechnique ;

Une à M. le ministre de l'économie et des finances, de M. d'Harcourt sur les crédits à la production des viandes bovines ;

Une à M. le ministre des affaires culturelles, de M. de Poulpiquet sur les constructions dans les sites classés.

Le texte de ces questions est annexé au compte rendu intégral.

— 2 —

#### CESSATION DE MANDAT ET REMPLACEMENT D'UN DEPUTE NOMME PREMIER MINISTRE

M. le président. J'informe l'Assemblée que j'ai pris acte de la cessation, le 2 mai 1973, à minuit, du mandat de député de M. Pierre Messmer, nommé Premier ministre par décret du 2 avril 1973, et de son remplacement, à partir du 3 mai 1973, par M. Maurice Jarrige, élu en même temps que lui à cet effet.

— 3 —

#### REQUETES EN CONTESTATION D'OPERATIONS ELECTORALES

M. le président. En application de l'article L.O. 181 du code électoral, j'ai reçu du Conseil constitutionnel communication d'une nouvelle série de requêtes en contestation d'opérations électorales.

Conformément à l'article 3 du règlement, ces communications sont affichées et seront publiées à la suite du compte rendu intégral des séances de ce jour.

— 4 —

#### DECLARATION DU MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DU DEVELOPPEMENT RURAL

M. le président. L'ordre du jour appelle une déclaration de M. le ministre de l'agriculture et du développement rural sur les récentes délibérations du conseil de ministres des Communautés européennes, et le débat sur cette déclaration.

La parole est à M. le ministre de l'agriculture et du développement rural.

M. Jacques Chirac, ministre de l'agriculture et du développement rural. Monsieur le président, mesdames, messieurs, la conférence des présidents a inscrit à l'ordre du jour de cette séance un débat sur les résultats des négociations qui viennent de se dérouler à Luxembourg entre les ministres de l'agriculture des neuf pays de la Communauté économique européenne.

Ce débat revêt une importance et un intérêt particuliers.

Ces négociations avaient elles-mêmes une importance exceptionnelle, d'abord parce qu'elles concernaient, par la fixation des prix agricoles pour la prochaine campagne, les revenus de nos agriculteurs et, par conséquent, l'expansion de notre agriculture ; ensuite parce qu'était en cause, indirectement mais réellement, l'avenir même de la politique agricole commune et donc, dans une large mesure, celui de la construction euro-

péenne ; enfin, parce qu'à la veille de grandes négociations internationales, notamment avec les Etats-Unis d'Amérique, la conduite des discussions de Luxembourg devait nous permettre de déterminer si les neuf membres de la Communauté pourraient ou non assurer de façon cohérente lors de ces négociations la défense des intérêts dont incombait la charge.

L'enjeu était donc important et la négociation plus complexe qu'elle ne l'avait été les années précédentes.

Certes, le premier objectif était l'ajustement des différentes positions en matière de prix agricoles, compte tenu des intérêts de chacun et des contraintes économiques ou sociales. Mais, cette fois-ci, l'enjeu était plus important pour trois raisons :

D'abord, parce que nous étions neuf autour de la table et non plus seulement les six habitués à discuter ensemble, se connaissant depuis de nombreuses années et peut-être se comprenant mieux ;

Ensuite, parce que les divergences de vues, quant au niveau auquel devaient être fixés les prix agricoles et à leur hiérarchie étaient beaucoup plus fortes, beaucoup plus nettes qu'elles ne l'avaient jamais été dans le passé ;

Enfin, parce qu'un élément supplémentaire venait compliquer la discussion, celui du rattrapage monétaire, autrement dit la volonté d'accepter et d'assumer les contraintes et les responsabilités du nécessaire retour vers l'unité des prix qui conditionne, évidemment, le bon fonctionnement du marché commun agricole.

Telles sont les raisons pour lesquelles ces négociations ont été longues, difficiles, et, ont, à plusieurs reprises, atteint voire dépassé les limites de la rupture puisque, quelques heures avant leur fin, le conseil était sur le point de constater l'échec de sa session.

Pour comprendre l'ensemble du problème, le replacer dans son cadre et porter sur le compromis qui finalement a été adopté, un jugement exempt de partialité ou de passion, il convient de rappeler brièvement l'historique de cette négociation, historique qui, seul, permettra d'en apprécier la complexité.

L'affaire a réellement commencé à l'occasion de la réunion des ministres de l'agriculture des Neuf des 16, 17 et 18 avril dernier et elle a eu pour base de départ une proposition d'ensemble de la Commission sur son ordre du jour.

Il faut d'abord savoir en quoi consistait cette proposition. Car j'ai observé que, sur plusieurs points, une certaine confusion avait régné à son sujet. La proposition de la Commission liait intentionnellement trois problèmes : d'abord, le rattrapage monétaire ; ensuite, la fixation des prix agricoles ; enfin, l'aide à l'agriculture défavorisée, précisée dans le cadre d'une directive qui était abusivement appelée au départ « directive relative aux aides à l'agriculture de montagne » et dont nous verrons tout à l'heure qu'elle n'était nullement conforme à cet intitulé.

En ce qui concerne d'abord le rattrapage monétaire, que proposait-on ? Chacun ici sait que les mouvements monétaires des deux dernières années se sont traduits pour certains pays par une réévaluation de leur monnaie, pour d'autres par le maintien du statu quo, pour d'autres enfin par une flottation en dehors du « serpent » communautaire, ce qui a eu pour effet de remettre en cause l'unité monétaire du Marché commun et a entraîné, en contrepartie, l'institution aux frontières de montants compensatoires destinés à rétablir l'équilibre mais qui n'en constituaient pas moins une atteinte profonde portée à l'unité des prix et qui imposait, dans la gestion du Marché commun, des contraintes et des complications dont il convenait de se débarrasser.

C'est la raison pour laquelle la commission européenne avait envisagé comme premier objectif de faire un pas très important et général pour permettre, par un système de rattrapage, de rétablir le plus rapidement possible l'unité des prix. Dans cet esprit, elle avait proposé qu'un rattrapage de 2,76 p. 100 soit effectué, ce qui avait pour double résultat, d'une part, de supprimer les montants compensatoires perçus sur les transactions agricoles aux frontières entre le Bénélux et la France, seul pays à être resté au niveau communautaire, d'autre part, de diminuer de 2,76 p. 100, pour les transactions avec l'Allemagne, les montants compensatoires exigés à la suite des deux dernières réévaluations du Deutschemark.

Il convient de constater immédiatement que la thèse exprimée par la Commission dans cette proposition était parfaitement conforme aux objectifs normaux du Marché commun et à l'ambition de revenir à l'unité des prix, mais qu'elle se traduisait tout naturellement, pour les pays ayant réévalué, par une baisse ou une moindre hausse, à due concurrence, des prix de leurs propres produits agricoles et, par conséquent, des revenus de leurs agriculteurs, et qu'elle entraînait des conséquences financières, économiques et sociales particulièrement sensibles pour ces pays.

La deuxième proposition de la Commission concernait les prix et, partant, la hiérarchie des prix agricoles.

Si l'on considère les conséquences qu'avaient pour la France les propositions de la Commission, compte tenu du rattrapage monétaire, on s'aperçoit qu'elles se traduisaient dans le secteur des productions végétales, essentiellement pour les céréales et la betterave sucrière, par une hausse de 2,76 p. 100 du prix des produits. S'agissant du lait, elles se traduisaient par une hausse de 3,33 p. 100. J'insiste sur ce taux car, à lire un peu rapidement les textes, certains avaient pu penser que le taux prévu par la Commission était de 4,76 p. 100, ce qui était une erreur. La Commission avait proposé 2,76 p. 100 au 1<sup>er</sup> mai et 2 p. 100 au 1<sup>er</sup> septembre, ce qui, sur l'année laitière, donnait une moyenne de 3,33 p. 100 et limitait donc considérablement la hiérarchie des prix agricoles, laquelle — j'y insiste — s'établissait entre 2,76 p. 100 pour les céréales et la betterave sucrière et 3,33 p. 100 pour le lait.

La Commission proposait aussi toute une série de taux, notamment 10,76 p. 100 — dont 2,76 de rattrapage — pour la viande bovine, et diverses mesures concernant les autres grandes productions agricoles.

Elle proposait, en outre, pour le lait des mesures annexes mais très importantes : une réduction très sensible du prix d'intervention pour le beurre ; le report sur le prix de la poudre de lait non seulement de l'ensemble de l'augmentation du prix indicatif du lait, mais également de la différence enregistrée en raison de la baisse du prix d'intervention du beurre ; une augmentation de la prime de dénaturation de la poudre de lait, dans des proportions sensiblement inférieures à celles de l'augmentation de la poudre de lait, ce qui se serait traduit par une charge supplémentaire pour les aliments du bétail ; un système général de subvention à la consommation du beurre ; enfin, dans les mesures annexes au prix — je tiens à le souligner car cela avait une importance considérable pour la France — la suppression de l'ensemble des aides financières — subventions et prêts bonifiés — pour la construction de bâtiments d'élevage, pour l'achat de cheptel et pour les investissements liés à l'amélioration des productions fourragères.

D'autre part, à l'initiative de la Grande-Bretagne et de l'Italie qui l'une et l'autre ont, dans le domaine des zones défavorisées, un problème particulier, la Commission avait élaboré une directive sur l'aide à apporter aux agriculteurs dans les zones de montagne. En effet, la Grande-Bretagne pratique traditionnellement dans le cadre de sa politique de bas prix alimentaires un système d'aides à l'agriculture dans les zones de collines, connue par les spécialistes sous le nom de *Hillfarming*, système dont elle souhaitait voir reconnaître le caractère communautaire et qu'elle estimait politiquement intouchable, au point qu'elle aspirait à le faire prendre partiellement en charge par le F. E. O. G. A. Quant à l'Italie, qui est confrontée — chacun le sait — à des problèmes de mise en valeur d'importantes zones défavorisées, notamment dans le sud du pays, elle souhaitait, par cette méthode, obtenir une aide substantielle et communautaire en faveur de l'agriculture et des agriculteurs de ces zones.

On peut dire en fait que cette directive concernait non pas l'aide à l'agriculture de montagne mais l'institution d'un régime d'assistance aux bas revenus dans le secteur de l'élevage.

En présence de ces positions de la commission européenne, quelle fut la réaction de la France ?

La France s'est tout de suite montrée favorable au système de rattrapage proposé par la Commission. Elle a immédiatement approuvé les objectifs définis, et ce, pour une raison très simple. Il est bien évident que, si l'insécurité monétaire persiste au sein du Marché commun agricole, il en résultera des complexités de gestion — tant économiques et techniques que politiques — insurmontables et propres à remettre en cause les mécanismes et le fonctionnement du marché. C'est pourquoi nous considérons comme essentiel et fondamental l'objectif que constitue le retour à l'unité des prix.

Un tel objectif était partagé par la Commission, ce qui n'est pas surprenant puisque celle-ci est chargée de faire respecter les intérêts communautaires. Nous avons donc approuvé sans réserve ses propositions sur ce point et nous avons déclaré qu'elles nous paraissent constituer l'un des éléments essentiels de la négociation.

En revanche, nous ne pouvions accepter les propositions avancées par la Commission en ce qui concerne les prix. D'abord, parce qu'elles nous paraissent insuffisantes dans un certain nombre de domaines ; ensuite, parce que la hiérarchie des prix qu'elles tendaient à établir n'était absolument pas conforme à celle que nous préconisons pour assurer le développement de la politique agricole communautaire et française, qui implique un régime d'aides et d'incitations à l'élevage, lequel suppose que l'on « décroche » manifestement les prix des produits animaux de ceux des produits végétaux.

A cet argument d'ordre économique s'ajoutait un argument d'ordre social. Chacun sait que les revenus des éleveurs sont, dans l'ensemble, très sensiblement inférieurs à ceux des producteurs de productions végétales. En matière de justice sociale, c'était une raison pour la France de réclamer avec insistance une meilleure hiérarchie des prix. Telle était d'ailleurs, depuis plusieurs années, la politique de notre pays et mon prédécesseur avait déjà obtenu, l'an dernier, qu'un pas important soit fait dans cette direction. Il convenait de confirmer cette orientation.

D'autre part, la France n'a pas cru devoir non plus accepter la directive concernant les zones défavorisées, et ce pour trois raisons.

La première raison — je l'ai dit — c'est que cette directive tendait, en fait, à instituer un régime d'assistance aux bas revenus dans le secteur de l'élevage de races à viande. Il s'agit d'une technique et d'un raisonnement qui, en réalité, sont le fruit des discussions et des réflexions faites depuis de nombreuses années à l'initiative de M. Mansholt par la Commission, laquelle estime, à tort ou à raison — à tort, à nos yeux — que le seul moyen de permettre la disparition indolore d'un secteur important — et qui lui semble coûteux — de l'agriculture de la Communauté, c'est d'instituer un régime d'assistance qui permette cette disparition sans trop de difficultés.

Nous avons toujours estimé que la politique qui devait être suivie en la matière devait permettre de donner, au titre des revenus et par les prix, l'incitation nécessaire à une augmentation des productions agricoles quelles qu'elles soient, tout en continuant à favoriser une action de modernisation et de restructuration, qui permette d'adapter l'agriculture aux exigences et aux contraintes du monde contemporain, ce qui excluait, par conséquent, que la France approuvât une orientation d'aide aux bas revenus.

La deuxième raison, c'est que cette directive était extrêmement coûteuse et mal adaptée à nos besoins, car elle répondait très exactement — et la Commission l'avait élaborée dans ce sens — aux exigences britanniques ou italiennes. Mais elle ne répondait nullement à l'ambition de la France de mettre au point — et ce sera l'objet prioritaire de la prochaine conférence annuelle de l'agriculture — une véritable politique de développement de l'agriculture dans les zones de montagne. En outre, la directive tendait à généraliser un système d'aide qui, par son coût même, eût risqué, s'il avait été appliqué, de remettre en cause toute possibilité pour la France de dégager les moyens financiers nécessaires pour des actions beaucoup plus importantes, beaucoup mieux adaptées et jugées par nous prioritaires dans le cadre du développement de notre politique agricole. (*Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, des républicains indépendants et de l'union centriste.*)

La troisième raison était que cette directive se trouvait en contradiction évidente avec les exigences de notre propre agriculture. Je n'en citerai que deux, et d'abord l'absence dans cette directive de tout régime d'aide aux troupeaux de vaches laitières, notamment pour l'attribution de l'indemnité compensatoire dite à l'unité de gros bovins. Cela n'était ni admissible ni tolérable pour la France, d'une part, parce que chacun sait que dans les zones de montagne précisément nos agriculteurs entretiennent un important troupeau de vaches laitières, destinées notamment à permettre la fabrication du fromage, et, d'autre part, parce que nous estimons impossible d'opérer une discrimination entre la production du lait et celle de la viande, même s'il est souhaitable d'obtenir une réduction partielle de la production en faveur de la production de viande, puisque nous sommes très déficitaires à cet égard sur le plan de l'Europe. Il ne faut pas oublier, en effet, que 70 p. 100 — le taux varie suivant les pays — de la consommation de viande provient des troupeaux de race laitière. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Une discrimination en l'occurrence n'était donc ni admissible ni tolérable pour la France. Or c'était l'un des points de la directive considérés comme essentiels par la Commission.

Je prendrai un deuxième exemple. Nous venons d'instituer une dotation d'installation pour les jeunes agriculteurs, dotation qui répond — chacun le sait — à un certain nombre d'objectifs et d'imperatifs.

La Commission proposait, elle aussi, d'instituer une dotation d'installation ; mais elle l'affectait de telles contraintes que, au total, moins de 15 à 20 p. 100 des agriculteurs qui aujourd'hui ont droit à une telle dotation avec le régime français pouvaient y prétendre, ce qui eût entraîné une remise en cause totale du système que nous avons mis au point. C'était impossible. Nous n'avions pas l'intention de refermer le droit ouvert.

Telle est donc, mesdames, messieurs, la position adoptée par la France devant les propositions de la Commission : favorable aux objectifs prévus en matière de retour à l'unité des

prix : défavorable aux objectifs proposés en ce qui concerne le niveau de ces prix, tant par ce qu'ils représentaient en matière de revenu que par ce qu'ils indiquaient en matière de hiérarchie ; défavorable enfin, à toutes les propositions contenues dans la directive d'aide à l'agriculture dans les zones défavorisées.

Il convient maintenant de savoir quelle a été exactement la position de nos partenaires devant les propositions de la Commission.

S'agissant du rattrapage monétaire, nos partenaires se sont immédiatement divisés en deux camps.

Il y a d'abord eu la position adoptée par l'Allemagne fédérale, qui s'est tout de suite montrée foncièrement hostile à tout rattrapage monétaire, à la fois pour des raisons de principe et pour des raisons pratiques.

Pour des raisons de principe : le ministre allemand de l'agriculture nous a expliqué que l'Allemagne avait été amenée à consentir un sacrifice important lorsqu'elle avait réévalué récemment de 3 p. 100 et décidé de rester dans le « serpent » communautaire et qu'il était tout à fait exclu d'exiger de sa part un deuxième sacrifice au titre du rattrapage monétaire.

Pour des raisons pratiques : dans la mesure où le rattrapage monétaire se traduisait en Allemagne, notamment pour les céréales, par la fixation d'un prix soit reconduit par rapport à l'année dernière, soit en baisse ou en très légère augmentation, mais de toute façon sensiblement inférieur à celui qui serait fixé pour les pays n'ayant pas réévalué, le sacrifice demandé lui paraissait insupportable au regard des exigences de ses propres agriculteurs.

L'Allemagne fédérale a donc immédiatement marqué une position d'hostilité totale et absolue à tout lien entre les problèmes monétaires et la fixation des prix agricoles. Sur ce point, elle a été relativement suivie par les pays du Benelux, pour les mêmes raisons.

Il y avait donc là, dès le départ, un conflit sur le fond même et sur les principes des mécanismes du Marché commun, conflit qui a engendré des discussions très difficiles et qui rendait presque insoluble l'élaboration d'un compromis.

En ce qui concerne les prix, nos partenaires avaient également des exigences très précisément affirmées.

D'abord, certains Etats — il s'agissait de l'Allemagne fédérale et des pays du Benelux — exigeaient une forte hausse du prix des céréales, qu'ils évaluaient à 4 p. 100. En revanche, ils voulaient que la hausse du prix du lait soit très modérée, en se fondant sur les excédents que connaît actuellement le marché, et ils estimaient que cette hausse devait se situer aux alentours de 2 à 3 p. 100.

La position de la Grande-Bretagne et de l'Italie était encore plus claire sur le plan des prix, puisqu'elles demandaient, avec la plus grande vigueur, la reconduction pure et simple des prix agricoles, en arguant des tensions inflationnistes que connaissent leur économie comme celle des autres pays européens, phénomène qu'elles ne voulaient pas aggraver par une augmentation des prix des produits alimentaires, laquelle passe à tort ou à raison — selon moi à tort — comme l'un des moteurs les plus ardents de la hausse des prix.

En outre, l'unanimité s'était manifestée à l'encontre de nos prétentions sur la hausse des prix des productions animales, tout particulièrement le lait, nous plaçant ainsi, dès le départ, dans une situation difficile.

Enfin, la Grande-Bretagne et l'Italie — cela va de soi — étaient très favorables à la directive sur les zones défavorisées et posaient en principe qu'aucun compromis ne pouvait intervenir si l'on ne l'adoptait pas. Toutefois, l'ensemble des autres membres de la Communauté se ralliaient aux graves réserves qu'appelaient de la part de la France l'adoption de cette directive.

Voilà sur quelles bases et à partir de quelles positions de principe se sont ouvertes réellement les négociations que deux conseils précédents avaient légèrement évoquées les 16, 17 et 18 avril dernier. Elles s'ouvraient, bien entendu, sur les propositions de la Commission qui se sont vu immédiatement opposer un refus général parce que trop éloignées des exigences des uns ou des autres pour pouvoir, dans un premier temps, constituer une base possible de discussion.

Nous avons très rapidement été conduits à constater que ces oppositions ne pouvaient déboucher que sur un échec et une rupture des négociations. Aussi, comme la procédure le prévoit en pareil cas, le président du conseil en exercice, le ministre belge de l'agriculture, a pris l'initiative de proposer au conseil un compromis à l'occasion d'une de ces fins de nuit que les méthodes de travail de la Communauté rendent incontestablement trop fréquentes.

Le compromis du président du conseil en exercice ne comprenait aucun rattrapage monétaire, c'est-à-dire aucun pas vers l'unité des prix — le problème étant reporté. En revanche, il proposait de relever les prix des céréales de 2 p. 100, du lait

de 4 p. 100, de la viande de 8 p. 100 et d'adopter une résolution concernant l'économie des régions défavorisées, dont le détail devait être mis au point par le conseil.

Cette proposition, présentée vers quatre heures du matin, a été refusée par presque tous nos partenaires en raison de la hausse excessive, à leurs yeux, du prix du lait. C'est sur ce point que s'est focalisé l'ensemble du débat. La France a également opposé un refus en raison de la mauvaise hiérarchie des prix suggérée et de l'insuffisance de la revalorisation des prix des productions animales.

Devant ce rejet, le président du conseil en exercice a dû constater qu'aucune solution n'était possible, et certains de nos partenaires ont alors proposé de nous réunir de nouveau dans un mois ou deux. Finalement, à la suite d'un débat très long, très difficile, et je dois dire, quelque peu confus, nous avons réussi à obtenir que le conseil accepte de se retrouver avant la date limite du 1<sup>er</sup> mai. Nous nous sommes donc ajournés au 28 avril, ce qui impliquait une procédure inhabituelle, puisqu'il nous fallait siéger un samedi et un dimanche avec toutes les contraintes matérielles que cela suppose.

Nous sommes arrivés à ce conseil du 28 avril avec plusieurs objectifs.

Nous estimions indispensable de faire un pas concret vers le retour à l'unité des prix, car ne pas profiter de cette occasion aurait prouvé notre incapacité à y revenir : c'eût été la porte ouverte, en fonction d'éventuelles fluctuations ultérieures, à un désordre monétaire absolument incompatible avec la poursuite normale de la politique agricole commune.

Notre deuxième objectif était une amélioration sensible de la hiérarchie des prix en faveur des productions animales.

Enfin nous proposons l'adoption d'une résolution sur les zones défavorisées, tenant compte des exigences de chaque Etat mais laissant également à chacun une grande liberté pour en définir les modalités d'application sur son territoire, de façon à pouvoir mettre en œuvre une véritable politique d'aide à l'agriculture de montagne, que nous sommes bien décidés à continuer.

Vous imaginez facilement que ces objectifs ne pouvaient être atteints qu'à la condition que l'initiative repasse du président du conseil en exercice à la Commission qui avait accepté de l'abandonner lors du conseil précédent en déclarant ne pas retirer sa proposition mais accepter tout compromis présenté par la présidence.

J'ai profité des quelques jours qui se sont écoulés entre ces deux conseils pour rendre à l'ensemble de mes collègues des autres pays de la Communauté des visites qu'ils m'avaient faites au cours des semaines ou des mois passés. J'ai appelé alors leur attention sur la gravité de la situation et sur les conséquences d'un échec de nos pourparlers non seulement sur la poursuite de la politique agricole commune mais sur la poursuite même de la politique de construction européenne dont la politique agricole commune est, à nos yeux, avec l'union monétaire, l'un des éléments essentiels.

Dans ces conditions, la France suggéra, au début de la séance du 28 avril, que l'on rende à la Commission, c'est-à-dire au vice-président Lardinois, la responsabilité d'élaborer un compromis. Je tiens, sur ce point, à rendre hommage à la façon dont la Commission a travaillé dans des conditions particulièrement difficiles et au cours de consultations diurnes et nocturnes qui ont duré un jour et demi. La Commission a pu nous présenter un compromis global qui selon les traditions et la volonté clairement exprimée par elle devait être accepté ou rejeté intégralement par « oui » ou par « non ».

Je préciserai dans quelques instants quels étaient les éléments du compromis et quelles sont les réflexions et les observations qu'il peut appeler de notre part. Mais j'achèverai très rapidement ce tour d'horizon historique en disant que, très vite, sept délégations ont donné leur accord de principe sur ce compromis, qu'une délégation l'a refusé définitivement et sans discussion — la délégation allemande — qu'une autre délégation a émis sur ce compromis des réserves et a soutenu la position allemande : la délégation hollandaise.

Les discussions ouvertes portaient naturellement sur le retour à l'unité des prix. L'Allemagne, à la suite d'une réunion de son cabinet et d'une décision prise par son Gouvernement, avait maintenu sur ce point son opposition totale. Si bien que vers six heures du matin, nous avons suspendu la séance en vue d'arrêter les modalités du constat d'échec de nos délibérations.

Mais, à la dernière minute, à la suite d'une initiative conjointe de la France et de la Commission, on est parvenu à expliquer à la délégation allemande l'importance des conséquences politiques générales, agricoles et internationales de cet échec et à obtenir du ministre allemand de l'agriculture qu'il veuille bien reconsidérer certains des motifs de son opposition. C'est ainsi qu'en fin de matinée, le 1<sup>er</sup> mai, le compromis global a été accepté.

Que contenait-il ? D'abord, plusieurs mesures concernant le rattrapage monétaire et le retour à l'unité des prix. Certes, ces mesures étaient loin de correspondre aux positions initiales de la France. Mais l'essentiel, à notre avis, n'était pas tellement l'ampleur plus ou moins grande des mesures de rattrapage qui, de toute façon, ne pouvaient être que partielles puisque la différence entre le mark et l'unité de compte atteint actuellement 7,61 p. 100 et qu'il n'était venu à l'idée de personne de la combler en une seule fois ; c'était la volonté politique exprimée par le conseil, et donc adoptée par chacun de ses membres, de s'imposer les contraintes qu'exigeait le retour à l'unité des prix et de marquer ainsi une intention ferme et sans détour.

Dans cet esprit ont été adoptées les mesures de rattrapage suivantes, à nos yeux fondamentales pour l'avenir du Marché commun : immédiatement 1,5 p. 100 sur les prix des produits laitiers ; 1 p. 100 de hausse pour l'ensemble des prix agricoles italiens ; 1 p. 100 de baisse pour les céréales, le sucre, les graines oléagineuses et le porc. Ces deux dernières mesures de rattrapage sont différées jusqu'au moment où la livre sterling et la lire italienne rentreront dans le « serpent » communautaire. Nous espérons que ce sera le plus rapidement possible.

Enfin, un règlement, passé relativement inaperçu en raison de sa complexité technique, revêt cependant une importance considérable. Il concerne le système des montants compensatoires entre les pays dont les monnaies flottent de concert. Un montant fixe pour l'année remplacera désormais des montants hebdomadaires variables dont la gestion devenait de plus en plus difficile pour la Commission.

Voilà les mesures concrètes et relatives au rattrapage qui ont été acceptées par l'ensemble des pays de la Communauté économique européenne. Elles indiquent bien leur volonté de ne pas admettre comme une fatalité la fluctuation des monnaies dans un sens ou dans l'autre et, par conséquent, l'obligation pour la politique agricole commune de se faire une raison jusqu'à ce qu'elle en meure.

Quant aux prix, les propositions étaient les suivantes : les prix des produits végétaux étaient augmentés, en général, de 1 p. 100, ce qui était conforme aux objectifs de la France. Cette mesure intéressait notamment les céréales, le sucre, le vin et le tabac.

A ce relèvement s'ajoutera, au moment où toutes les monnaies européennes rentreront dans le serpent communautaire — je le répète — 1 p. 100 pour les céréales, le sucre et les graines oléagineuses. La majoration est cependant fixée dès à présent à un niveau supérieur pour certains produits : 6,5 p. 100 pour le seigle, 10 p. 100 pour l'huile d'olive, 3 p. 100 pour les vins produits en RII, 7,5 p. 100 pour les fruits et légumes.

Sur ce dernier point, je présenterai deux observations. Vous savez l'importance que le Gouvernement attache au problème des fruits et légumes — auquel j'accorde moi-même un grand intérêt. J'avais donc présenté des propositions très supérieures à ce chiffre, alors que la Commission était restée très en deça.

En effet, je considérais que les fruits et légumes, qui ont été pendant longtemps les « mal aimés » de la Communauté, devaient se voir, au cours de la période actuelle, placés à leur vrai niveau. Il y a quelques mois, j'avais proposé et fait admettre par le conseil de la Communauté, une très importante réforme du règlement des fruits et légumes permettant de fixer d'une manière politique les prix de ces produits et de conforter très sensiblement la protection communautaire dont ils bénéficient. J'estimais dans la logique même de cette politique d'envisager un relèvement sensible des prix des fruits et légumes.

Sur ce point, si nous avons obtenu que la Commission augmente notablement ses propositions initiales, nous nous sommes heurtés à un veto absolu de certaines délégations de dépasser le taux de 7,5 p. 100.

Je précise que cette majoration est d'ores et déjà décidée pour les prix de retrait et que les prix de base des fruits et légumes autres que les choux-fleurs — pour lesquels la décision est déjà prise — feront l'objet d'une augmentation analogue actuellement étudiée par les services de la Commission.

Quant aux prix des produits animaux, les propositions du compromis prévoyaient une hausse de 4 p. 100 pour le porc auxquels s'ajoutera 1 p. 100 au moment de la rentrée de la livre sterling et de la lire dans le serpent ; de 7,5 p. 100 pour les veaux, ce qui n'a aucune signification en raison de l'écart entre le prix du marché et le prix d'orientation ; de 10,5 p. 100 pour les gros bovins et de 5,50 p. 100 pour le lait.

Pour ce dernier produit, il est à noter que les mesures techniques présentées par la Commission, concernant à la fois la baisse du prix du beurre d'intervention et l'augmentation du taux de la prime de dénaturation, ont été sensiblement améliorées en cours de discussion puisque le compromis prévoyait une mesure à mi-chemin entre les suggestions initiales de la Commission et celles de la France.

Enfin, la possibilité d'accorder des subventions pour la consommation de beurre a été retenue, mais laissée à la discrétion de chaque Etat qui décidera s'il entend ou non user de cette faculté.

Quant au troisième point du compromis, la résolution sur la montagne et les zones défavorisées, le texte de principe adopté, — qui prévoit une directive, c'est-à-dire une mesure d'application à élaborer et à édicter avant le 1<sup>er</sup> octobre 1973 — est à la fois très court et très souple conformément à notre souhait. Il marque la volonté d'aider les agriculteurs dans l'ensemble des zones défavorisées et prévoit un régime d'aides laissant à chaque Etat le loisir de choisir dans cette « panoplie » comprenant notamment — point important à notre sens — une indemnité compensatoire à l'unité de gros bétail, financée pour partie sur le plan communautaire et pour partie sur le plan national : le taux de droit commun de financement du F. E. O. G. A. étant de 25 p. 100, le taux pour l'indemnité compensatoire à décider lors des discussions pour l'élaboration de la directive serait compris entre 25 et 50 p. 100. Cette résolution était par conséquent conforme à nos intérêts et acceptable, dans l'esprit des objectifs que je définissais tout à l'heure.

Enfin, le compromis comportait des dispositions annexes dont certaines étaient à nos yeux essentielles, et d'abord le retrait de la suppression des aides financières directes par voie de subventions ou de prêts bonifiés pour tout ce qui concerne les investissements liés à la production laitière. Cette proposition, à laquelle la commission comme nos partenaires tenaient beaucoup, a pu être disjointe et refusée dans la mesure où je n'ai pas caché qu'en toute hypothèse la France ne l'appliquerait pas.

Quant aux primes en faveur de l'élevage, deuxième point important, deux ont été adoptées sur les quatre que proposait la France. La première est une prime d'orientation à l'hectare qui sera donnée aux producteurs de race bovine à viande. La deuxième est une prime de reconversion destinée à ceux qui voudront bien s'engager dans une politique de reconversion du lait vers la viande ; de l'ordre de 7,5 unités de compte par tranche de cent litres de lait non livrés, elle intéressera, en principe, les agriculteurs disposant d'un troupeau d'au moins onze vaches, étant entendu que des dérogations nationales pourront être prises pour fixer ce niveau à un seuil sensiblement inférieur. Il va de soi que la France, à l'initiative de qui cette possibilité de dérogation a été introduite dans le texte de la commission, a bien l'intention de l'utiliser.

Deux autres mesures, secondaires par rapport à l'ampleur des décisions, n'en restent pas moins importantes. C'est d'abord l'adoption, enfin décidée, d'un calendrier de suppression de la dérogation dont bénéficient les Italiens pour l'importation de maïs, dérogation qui diminuera de 20 p. 100 par an pour devenir nulle dans cinq ans ; c'est aussi l'institution d'une prime de transport pour le colza, nécessaire pour nos agriculteurs qui s'adonnent à cette production.

Tel était le compromis, et il convenait dès lors de savoir si on l'acceptait ou si on le refusait. Bien entendu, chaque délégation était libre à cet égard. Mais il faut bien comprendre que si l'une d'entre elles avait pris la décision de le refuser, on aurait dû constater l'échec des négociations, proroger les prix agricoles pour une durée indéterminée, admettre l'impossibilité d'aller vers l'unité des prix agricoles et, par conséquent, accepter les propositions faites avec insistance par certaines délégations, notamment la délégation allemande, tendant à remettre en cause, par une étude approfondie, l'ensemble des mécanismes actuels de la politique agricole et du Marché commun. Enfin, c'eût été constater qu'à la veille des grandes négociations internationales nous étions incapables de nous entendre sur des objectifs économiques agricoles, ce qui aurait laissé mal augurer de la cohésion de nos positions au moment de défendre les intérêts dont nous avons la charge, face notamment aux prétentions excessives des Etats-Unis.

Ce compromis, qui a été finalement accepté par chacun, appelle des observations. C'est d'abord la constatation que certains de ses éléments sont préoccupants et que d'autres sont satisfaisants. Bien entendu, les éléments préoccupants tiennent avant tout au problème des prix et aux conséquences qu'il implique sur les revenus, mais aussi au fait que les obstacles extrêmes auxquels nous nous sommes heurtés nous permettent d'escompter et d'espérer que les efforts entrepris se traduiront par une prise de conscience communautaire plus forte que par le passé pour faire face aux difficultés que connaît actuellement l'Europe sur le plan des principes économiques.

Les prix tout d'abord. Vous connaissez parfaitement les positions soutenues par la France ; je n'aurai donc pas besoin de les développer. Nous avons estimé que le niveau des prix de la viande, notamment bovine et porcine, des fruits et légumes, du vin et du tabac était insuffisant et posait par conséquent à la France un certain nombre de problèmes qui imposaient un effort de réflexion sur l'ensemble de sa politique dans ces différents domaines.

Pour le lait, le problème était différent. Des préoccupations d'ordre social exigeaient évidemment que nous obtenions le niveau de prix le plus élevé possible et donc que nous sortions de l'isolement dans lequel nous sommes trouvés sur ce point. Il n'était donc pas question d'accepter le compromis que, je l'ai su par la suite, nos partenaires avaient arrêté pour nous l'imposer, et qui retenait une hausse de 3 p. 100. Mais si la nécessité d'améliorer le revenu des producteurs de lait nous contraignait à obtenir mieux que cela, il est évident que nous ne ferons pas deux fois la même chose.

Nous devons donc faire un important effort de réflexion pour parvenir à l'amélioration nécessaire et légitime des revenus des producteurs de lait en ne recourant pas exclusivement à la hausse des prix (*Applaudissements sur divers bancs de l'union des démocrates pour la République, des républicains indépendants et de l'union centriste*) d'autant que — ne nous y trompons pas — il est faux d'imaginer que l'augmentation du prix du lait n'a que des avantages pour les producteurs. Elle comporte un inconvénient essentiel dû à l'insuffisante productivité du troupeau français de race laitière et qui fait que chaque fois que nous augmentons le prix du lait nous favorisons plus ceux de nos concurrents qui bénéficient d'une productivité supérieure à la nôtre que nos propres producteurs. A la limite, une politique consistant à augmenter dans d'importantes proportions le prix du lait irait à l'opposé des intérêts de nos producteurs et se traduirait finalement par leur disparition du marché. (*Applaudissements sur divers bancs de l'union des démocrates pour la République, des républicains indépendants et de l'union centriste.*)

Par conséquent — il faut avoir le courage de le dire — c'est une nécessité impérieuse que de réfléchir — j'ai, à cet égard, consulté les organisations professionnelles représentatives de l'agriculture — sur les moyens de répondre aux souhaits justifiés des producteurs de lait en matière de revenu et de chercher d'autres solutions — qu'elles soient économiques, comme l'amélioration de la productivité, ou sociales, comme l'amélioration des aides directes — de nature à résoudre le problème sans remettre en cause l'existence même des producteurs.

Le deuxième élément de préoccupation de ce compromis concerne les intentions réelles de nos partenaires quant à l'avenir du Marché commun. La difficulté que nous avons dû surmonter pour aboutir à ce résultat nous autorise à nous interroger et appelle immédiatement une réflexion.

Je le répète, nous ne recommencerons pas une deuxième fois un marathon se terminant par un compromis de cette nature. (*Exclamations sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche.*) Toute la presse internationale l'a d'ailleurs souligné de façon évidente.

**M. Georges Spénale.** Les fois précédentes aussi !

**M. le ministre de l'agriculture et du développement rural.** Le sujet technique et économique que nous évoquons est complexe. Aussi, serais-je heureux qu'on ne passionne pas ce débat pour des raisons exclusivement politiques ! (*Applaudissements sur plusieurs bancs de l'union des démocrates pour la République et des républicains indépendants.*) Croyez-moi, le problème est déjà assez compliqué !

Bien entendu, tout est lié aux progrès qui pourront être réalisés en matière d'union économique et monétaire. En effet, il ne faut se faire aucune illusion : les deux politiques sont liées à un point tel que si les Neuf ne parviennent pas à atteindre rapidement leurs objectifs en matière d'union économique et monétaire, il serait vain d'espérer voir le Marché commun subsister et continuer à fonctionner comme il le fait actuellement et comme cela est nécessaire pour la France. (*Applaudissements sur divers bancs de l'union des démocrates pour la République, des républicains indépendants et de l'union centriste.*)

Enfin, il va de soi que nous sommes obligés de consentir également un effort supplémentaire, notamment dans le secteur des productions animales, en vue d'une amélioration de la productivité qui seule pourra nous permettre de nous présenter sur le marché dans des conditions qui répondent aux exigences du monde moderne et de faire face à une certaine pénurie dans ce domaine.

S'il comprend des éléments de préoccupation, ce compromis offre aussi des éléments de satisfaction, et d'abord sur les plans technique et politique en ce qui concerne le rattrapage monétaire et la hiérarchie des prix.

Il est certain qu'un pas important a été fait sur la voie du rattrapage monétaire, donc vers l'unité des prix. Ceci est essentiel et marque bien la volonté, finalement exprimée par les Neuf, d'aller dans cette direction qui conditionne tout l'avenir de la politique agricole commune.

Autre sujet de satisfaction, la hiérarchie des prix finalement adoptée et qui est si éloignée — je l'ai dit tout à l'heure — des propositions initiales de la Commission et des

propositions acceptées à l'unanimité, à l'exception de la France. Elle marque, plus encore que par le passé, la nécessité de fixer les prix des productions animales à un niveau très supérieur à celui des prix des productions végétales.

Élément de satisfaction, enfin et surtout, avec la confirmation et la continuation de la politique agricole commune. A cet égard, je voudrais dire tout de suite qu'à la lecture de la presse étrangère de ce matin mon attention a été attirée par un certain nombre d'articles qui déclaraient que la Commission et le Conseil avaient décidé d'ouvrir en septembre ou en octobre, en tout cas à l'automne, un grand débat sur les mécanismes et les principes mêmes du Marché commun, et ce à l'initiative de certaines délégations, conformément à des idées qui avaient été développées auparavant.

Je tiens à dire très solennellement que cette information est inexacte et ne correspond en rien à la réalité. Le Conseil a décidé de tenir à l'automne une réunion avec les ministres de l'économie et des finances, c'est vrai, mais pour examiner les modalités techniques du retour à l'unité des prix. Cela n'a, évidemment, rien à voir avec l'examen des principes et du fonctionnement du Marché commun agricole ! Je tiens à ce que cela soit très nettement affirmé, afin que personne ne s' imagine que la France ou l'un de ses partenaires aurait accepté de réexaminer des mécanismes qui, dans la mesure où ils sont accompagnés de l'indispensable effort à réaliser vers l'union monétaire, ont donné, donnent et donneront satisfaction à l'agriculture communautaire, laquelle aura dans l'avenir un rôle important à jouer dans un monde qui sera marqué par la pénurie des produits agricoles.

Nous éprouvons encore de la satisfaction parce que finalement, et contrairement à ce que certains observateurs ont cru déceler, l'Europe est sortie grande de cette épreuve.

Il est tout à fait impossible de dire — ce serait d'ailleurs tout à fait vain — s'il y a eu dans ce débat des vainqueurs et des vaincus. Mais il est une chose que je crois pouvoir affirmer de la façon la plus nette, c'est que l'Europe, elle, en est sortie victorieuse.

Pour que nous ayons réussi, à neuf, à surmonter les difficultés exceptionnelles auxquelles nous étions confrontés, pour que chaque pays ait accepté des décisions manifestement et souvent profondément contraires à certains de ses intérêts ou de ses objectifs, pour que chacun ait admis qu'il devait renoncer à certaines de ses prétentions, même lorsqu'elles étaient légitimes, il a fallu véritablement que le souffle européen passe au sein du Conseil et que la volonté politique qui l'anime ait bien été dans le sens de la construction européenne, donc de l'union agricole et de l'union monétaire. Cela est extrêmement réconfortant. Sortis victorieux d'une telle épreuve, les Européens pourront dans un proche avenir, sans aucun doute, affronter avec plus de sérénité leurs problèmes internes et surtout aborder, avec une cohésion qui était nécessaire et qui a été assurée par les décisions prises la semaine dernière à Luxembourg, les graves et difficiles problèmes internationaux liés aux négociations qui s'ouvriront prochainement.

C'est la raison pour laquelle, mesdames, messieurs, lorsque je suis revenu de Luxembourg, j'ai exprimé une certaine satisfaction et même une satisfaction certaine devant les résultats obtenus. Car, à cet égard, ma conviction est totale : la politique agricole commune et la construction de l'Europe constituent le point de départ essentiel à tout développement de l'agriculture française. Si, dans les dix ou quinze prochaines années, on veut donner à notre pays, dans le cadre de son expansion économique, une puissance agricole répondant aux exigences intérieures et internationales, on ne peut le faire qu'à condition de l'insérer dans un cadre européen cohérent où les économies, par leur complémentarité, permettront normalement à notre agriculture, mais aussi à celle des autres pays, de s'épanouir conformément aux intérêts de l'Europe. (*Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, des républicains indépendants et de l'union centriste.*)

**M. le président.** La parole est à M. Cornette, premier orateur inscrit.

**M. Maurice Cornette.** Mesdames, messieurs, divergences, négociations, reports, durcissement, impasse, crise, compromis enfin, tels furent les titres d'une actualité dont les feux étaient braqués depuis un mois sur ce qui aura été le plus long des marathons annuels de la politique agricole commune, celui qui aura exigé le plus de souffle, d'endurance et d'habileté de la part des négociateurs. Vous en étiez, monsieur le ministre, et vous venez de nous en rendre compte avec une ponctualité et une précision dont nous vous remercions.

Il a exigé aussi, de la part de tous, un esprit communautaire capable de dépasser les légitimes préoccupations de chacun. Il a montré enfin combien la mise en œuvre de toutes les instances communautaires, professionnelles, techniques et politiques, dans leurs compétences respectives, est, en définitive, fructueuse et efficace.

Certes, vous le disiez il y a un instant, un compromis n'est jamais ni une défaite ni une victoire, mais aujourd'hui, en mai 1973, la communauté européenne élargie est victorieuse déjà sur elle-même.

L'enjeu est d'importance puisqu'il s'agit du revenu de millions d'agriculteurs, de la qualité, de la quantité et du coût de l'alimentation de centaines de millions de consommateurs, des échanges commerciaux entre un nombre toujours plus élevé d'êtres humains. Il s'agit d'un élément essentiel de la construction européenne, celui qui, pour la France, conditionne tout l'avenir de l'Europe, d'une certaine idée de l'Europe.

C'est au niveau de ces négociations, en effet, que trois valeurs fondamentales jouent pleinement : l'unité de prix, condition de la libre circulation des biens, la préférence communautaire et la solidarité financière.

C'est aussi à ce niveau que doivent se concrétiser les objectifs rappelés dans le communiqué final de la conférence au sommet que les chefs d'Etat ont tenue à Paris au mois d'octobre 1972.

La politique agricole commune a notamment pour objectif d'assurer à la population agricole un niveau de vie équitable, de garantir la sécurité de l'approvisionnement et d'assurer l'établissement de prix raisonnables dans les livraisons aux consommateurs.

Mais les épisodes successifs de la crise monétaire internationale, la complexité des mécanismes mis en place afin de parer aux déséquilibres monétaires tels que le flottement commun ou autonome de la monnaie des Etats membres, leur répercussion sur les taux de conversion de l'unité de compte en monnaies nationales et la référence au dollar, sont venus ajouter autant de complications monétaires à celles que ne pouvait manquer d'entraîner l'adhésion de nouveaux Etats membres et leurs craintes à l'égard d'une hausse des prix agricoles.

Comment s'étonner, dès lors, des difficultés d'une négociation qui, au-delà de l'application des règlements fixant les prix de campagne de certains produits agricoles et de certaines mesures annexes, visait à corriger les tendances anormales de certains marchés, à compenser les déséquilibres régionaux, à lutter contre des tendances réputées inflationnistes et à atténuer, enfin, les effets d'une évolution de la situation monétaire sur les prix agricoles ?

Le paquet était de taille et la ficelle ne pouvait en contenir toutes les divergences. La recherche d'une légitime progression du revenu des agriculteurs soulevait déjà, à elle seule, certaines difficultés.

Cette globalité pour laquelle un indice moyen de hausse des prix agricoles était recherché, avec des variantes hiérarchiques, contient, hélas ! d'innombrables hétérogénéités : les agricultures caractéristiques des Etats membres, leurs structures, leurs productions, leurs relations propres avec leurs gouvernements respectifs. Cette mosaïque se diversifie encore au niveau des multiples régions naturelles, avec leurs inévitables spécialisations traditionnelles, mais aussi leurs nécessaires mutations.

Corriger la hiérarchie entre productions végétales et productions animales en faveur de ces dernières, adapter les productions à la demande, garantir à la fois leur écoulement, et leur prix : tel est bien l'objectif prioritaire. Il n'exclut ni les actions sur les structures, ni les aides spécifiques. Mais celles-ci ne sauraient avoir, sur le revenu des agriculteurs, des résultats aussi satisfaisants que les décisions en matière de prix. Or ce revenu, depuis trop longtemps, ne suit pas de façon comparable l'évolution des revenus des autres catégories d'actifs ; il n'est pas normal qu'il continue de dépendre plus de manipulations monétaires et d'aides diverses que des efforts propres des agriculteurs, efforts qui tombent sous le coup de la fameuse loi dite des rendements décroissants, propre au marché des produits alimentaires.

Faute d'organisation, les gains de productivité en agriculture se retournent contre les producteurs qu'il importe de protéger de ce péril par la fixation de prix d'intervention, de seuils, de retraits.

Il était donc judicieux et important de relever quelque peu le prix des céréales et, fortement, le prix d'intervention des productions animales. Ce dernier n'a qu'une valeur sécurisante pour la viande bovine, compte tenu du niveau des prix de marché. Toutefois, il était opportun de relever le filet protecteur, de même, d'ailleurs, que pour la viande porcine.

Les aides spécifiques à certaines productions qui méritent une incitation en raison de leur caractère déficitaire ou de leur réorientation nécessaire sont maintenues ou renforcées. Le régime des aides à des zones ou à des types d'agriculture défavorisés est inclus dans le compromis, mais sous une forme que chaque Etat membre aura à élaborer.

Nous souhaitons, monsieur le ministre, que vous nous précisiez les modalités d'application de ce régime à notre agriculture.

Vous n'ignorez pas les problèmes qui se posent dans nos zones de montagne, au sens le plus large du terme : coûts de production élevés, difficultés de mécanisation et travail plus pénible, difficultés pour obtenir des gains de productivité et pour écouler les productions, structures petites et nécessairement spécialisées. Pourtant, cette agriculture doit être maintenue autant que faire se peut, car elle assure l'indispensable présence biologique dans un espace dont l'écologie pourrait être menacée.

Les critères géographiques, pour nécessaires qu'ils soient, seront toujours imparfaits. C'est pourquoi il faudrait peut-être y associer des critères socio-économiques. Mais ce problème mériterait, à lui seul, un prochain débat. D'autres régions, bassins naturels de telle ou telle production spécialisée, quasi obligatoire, devraient aussi être prises en considération.

Une autre difficulté majeure a caractérisé ces négociations : les réticences à un relèvement du prix du lait, en raison du caractère largement excédentaire de la production communautaire, notamment en beurre. Nous savons par expérience que cette montagne peut fondre avec une facilité surprenante, mais elle est aujourd'hui une réalité.

Je reconnais toutefois qu'il était difficile d'obtenir un relèvement du prix du lait tel que nous le souhaitions, que vous le souhaitiez et que le souhaitaient surtout nos producteurs, dont la plupart sont aussi producteurs de viande bovine.

Telle est la complexité de ce problème qui, par un lien biologique qu'il serait d'ailleurs dangereux et illusoire de rompre, associe deux productions : l'une déficitaire, l'autre excédentaire.

Mais il est aussi de nombreux producteurs dont le revenu essentiel est la production laitière. Telle est la vocation quasi unique de certaines zones naturelles. Telle est, enfin, l'option de jeunes éleveurs dynamiques. Dans votre déclaration, monsieur le ministre, vous avez précisé que ces derniers pourraient bénéficier, pour l'aménagement des bâtiments, pour l'accroissement du cheptel, pour l'amélioration des installations fourragères, des aides à l'élevage que prévoient le décret du 4 janvier 1973 et les dispositions antérieures. Ces aides sont essentielles si l'on veut améliorer les conditions de travail et alléger les contraintes sociales qui caractérisent les activités de l'élevage.

Des solutions doivent être recherchées ailleurs que dans les seuls prix, dans des voies qui permettraient de rééquilibrer le marché tout en améliorant le revenu du producteur de lait.

Au sein de la Communauté, le lait livré en laiterie à fournir, en 1971, 2.100.000 tonnes de matière grasse, dont 1.750.000 tonnes ont été écoulées, dans les pays de la Communauté, au prix de marché. A raison de 34 grammes par litre, l'excédent de 350.000 tonnes représente plus de dix milliards de litres de lait. Une partie de ce fleuve pourrait être, dès les lieux de production, dérivée vers les élevages de veaux.

On peut envisager un accroissement de la consommation de lait entier, soit sous forme de boisson, soit transformé en produits correspondant à des marchés réels.

Enfin, la poursuite des aides à la conversion du lait en viande est nécessaire ; ces aides doivent être étendues aux structures petites ou moyennes, aux effectifs spécifiquement laitiers au départ.

Des actions techniques sont à envisager dans le dessein de réduire les coûts de production et d'agir sur le revenu des producteurs : par exemple, promotion de productions fourragères riches en protéines, réduction des pertes dues à l'infécondité ou à l'infertilité des femelles bovines, ainsi qu'aux infections mammaires.

Que le travailleur des républiques socialistes puisse manger du bon pain bien beurré, pour un prix qui soit en rapport avec son salaire, grâce aux excédents produits par les républiques occidentales, voilà qui n'est pas déplaisant en soi ; ce n'est sans doute encore moins pour les organismes commerciaux ou bancaires, gestionnaires de tels courants d'échange. Cela tendrait à prouver que nos économies ne sont pas aussi dominées qu'on le dit par le souci exclusif du profit. Néanmoins, cela n'est pas économiquement satisfaisant, et d'autres marchés doivent être explorés.

D'une façon plus générale, le problème des excédents conjoncturels ne devrait pas nous obnubiler.

L'Europe doit se défaire d'une politique agricole malthusienne qui serait contraire à ce qu'attendent d'elle les pays en voie de développement, et qui pourrait la conduire de la dépendance énergétique à une dépendance alimentaire. L'évolution récente de certains marchés mondiaux — céréales, sucre, tourteaux, viande bovine — ne doit-elle pas inspirer prudence et sagesse ?

Des facteurs exogènes, économiques et monétaires, ont pesé sur les facteurs proprement agricoles — prix, revenus et aides — dans les négociations de 1973.

Certes, les cascades de dévaluations et de réévaluations des monnaies, l'abandon des parités fixes, les montants compensatoires, remettent gravement en cause l'unité du marché, et il était nécessaire de tenter de réduire, lors de la fixation des

prix de campagne, les distorsions provoquées par les perturbations monétaires. Il ne peut s'agir, cependant, que d'une approche de retour à l'unité des prix. Cette tentative ne pouvait manquer, d'ailleurs, de révéler de sérieuses divergences.

Le compromis qui est finalement intervenu est satisfaisant, mais la solution réelle ne saurait résider que dans des mesures spécifiquement monétaires.

Les tendances conjoncturelles inflationnistes ont préoccupé aussi, à coup sûr, les négociateurs de Luxembourg.

A l'évidence, les responsables économiques doivent considérer les incidences d'une hausse des prix agricoles. C'était peut-être la préoccupation essentielle de certains négociateurs.

De ce point de vue, il me semble utile de s'interroger sur le caractère inflationniste de la politique agricole commune et de l'agriculture.

Deux données paraissent intéressantes.

La première concerne l'évolution de la part des produits alimentaires dans les dépenses des ménages au sein de la Communauté. Pour un accroissement total, en valeur, de la consommation privée de 10,6 p. 100 entre 1970 et 1971, le taux d'augmentation du poste « produits alimentaires » n'a été que de 7,28 p. 100, en retrait, d'ailleurs, sur le taux comparé entre 1969 et 1970, lequel était de l'ordre de 8,65 p. 100. Or des augmentations de prix agricoles étaient déjà intervenues au cours de cette période.

Seconde donnée: les hausses de prix finalement décidées à Luxembourg ont été présentées, dès le 1<sup>er</sup> mai, devant le parlement britannique par M. le ministre Godber comme ne devant avoir qu'une influence négligeable sur le coût de la vie.

En outre, entre les producteurs et le panier de la ménagère, de nombreux agents économiques interviennent, sans doute beaucoup plus que les seuls prix à la production.

En fait, l'organisation agricole communautaire, les garanties qu'elle peut offrir aux producteurs en fixant des prix d'intervention et de retrait suffisamment sécurisants, constituent un facteur de régulation des prix alimentaires par adaptation de l'offre à la demande.

Enfin, une légitime croissance du revenu des agriculteurs ne saurait constituer un facteur d'inflation. L'activité agricole est, par nature, fortement productrice et investisseuse. Ce n'est pas elle qui contribue à l'accroissement de la masse et de la vitesse de circulation de la monnaie. Elle épargne — par nécessité, d'ailleurs — et connaît souvent de longs délais entre livraisons et paiements correspondants. Elle assume par elle-même une fraction importante des services qu'elle requiert. Enfin, fortement auto-consommatrice, ce n'est pas elle qui participe le plus aux funestes banquets de la consommation improductive.

Dans les jours, dans les semaines, dans les mois prochains, quelles seront, pour les agriculteurs, pour leur revenu, pour leurs conditions de vie et de travail, pour les prix de marché, les conséquences précises des décisions arrêtées le 1<sup>er</sup> mai 1973 par le conseil des ministres de l'agriculture de la Communauté économique européenne ?

Monsieur le ministre, il serait utile de confronter nos observations et nos points de vue, mais lors d'un prochain débat. A chaque mois suffit sa peine !

Dans une négociation difficile et complexe, dominée par des facteurs extra-agricoles, économiques et monétaires, suscitant des divergences difficilement conciliables, vous avez soutenu, avec fermeté et résolution à la fois, les intérêts de notre agriculture, ceux des plus modestes parmi nos agriculteurs, les intérêts de la France et de l'Europe.

Grâce à la compréhension réciproque qui s'est établie entre vous et vos partenaires, c'est la poursuite de la politique agricole commune, un rapprochement vers l'unité de marché et une solidarité accrue entre les Etats membres qui se sont confirmés.

Nos agriculteurs, conscients de l'apport largement positif du marché européen, ont suivi avec anxiété les péripéties de la négociation du printemps 1973. Certes, ils espéraient une meilleure revalorisation des garanties de revenu, face à la hausse des coûts qu'ils subissent.

Il est permis de penser que l'activité croissante des échanges intracommunautaires, libérés progressivement des contraintes monétaires, devrait maintenir des niveaux de prix satisfaisants.

Le renforcement de la cohésion européenne et de son union économique et monétaire est primordial pour les négociations avec d'autres puissances économiques.

Il en est peut-être qui estiment excessive la prétention de l'Europe à vouloir être européenne, qui considèrent cette Europe comme abusivement protectionniste, anormalement verrouillée aux importations de produits agricoles, trop perméable à d'autres marchés, du fait de préférences tarifaires généralisées. Ceux qui nous jettent ces pierres sont-ils tellement innocents ?

Le communiqué final de la conférence au sommet des chefs d'Etat réunis en octobre 1972 à Paris le disait : « L'heure est venue pour l'Europe de prendre une claire conscience de l'unité de ses intérêts, de l'ampleur de ses capacités et de l'importance de ses devoirs ».

C'est bien, à mes yeux, ce qui a prévalu en définitive le 1<sup>er</sup> mai 1973, et cela est conforme aux objectifs et aux actions constantes de la V<sup>e</sup> République. (*Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, des républicains indépendants et de l'union centriste.*)

**M. le président.** La parole est à M. Pierre Joxe.

**M. Pierre Joxe.** Voici le corps du délit : un document de quelques pages, dont M. Chirac nous a longuement raconté la conception, l'embryologie, la genèse, l'accouchement, et dont il essaie de justifier l'existence.

Mesdames, messieurs, il est temps d'engager le débat sur le fond du problème. Ce débat va être long. Au nom du groupe du parti socialiste et des radicaux de gauche, dans une brève intervention, je voudrais exposer les raisons pour lesquelles nous posons ce problème en de tout autres termes.

Vous êtes en complète contradiction, et vous vivez tellement cette contradiction que vous commettez des lapsus.

La science psychologique moderne enseigne qu'un mot prononcé involontairement révèle toujours une certaine forme de vérité, inconsciente ou subconsciente.

**M. Hervé Laudrin.** Alors, faites vous-même attention à ce que vous allez dire !

**M. Pierre Joxe.** Je fais très attention. J'allais dire : « Mon Père », mais je me suis retenu ! (*Rires et applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche.*)

**M. Hervé Laudrin.** Mon fils ! (*Sourires.*)

**M. le président.** N'interrompez pas, monsieur l'abbé.

**M. Pierre Joxe.** En terminant, M. Chirac a prononcé ces paroles : « Que compromet... », mais il s'est repris pour dire : « Que contient... ce compromis ».

Il avait une idée derrière la tête, la même que la nôtre, que je vais vous dire : vous êtes ici le représentant spécialement chargé, dans le domaine de l'agriculture, de défendre les intérêts du capitalisme.

**M. Michel Debré.** Parfait !

**M. Pierre Joxe.** Vous l'avez bien fait. Vous êtes, pour le capitalisme, un bon ministre de l'agriculture.

Au lieu d'arriver ici modestement en disant que vous aviez eu du mal, que les négociations avaient été longues, vous auriez pu chanter victoire et ne pas parler des difficultés que vous aviez rencontrées. En effet — et vous l'avez expliqué à la fin de votre intervention — le seul élément qui vous préoccupe, semble-t-il, c'est la politique des prix. Pour vous, au fond, une hausse des prix trop forte — notamment du lait — est en vérité, si l'on réfléchit bien — et vous nous avez dit avoir commencé à réfléchir — contraire à l'intérêt des agriculteurs.

Mais, puisque se tramait dans votre dos un complot visant à limiter la hausse du prix du lait à 3 p. 100, pourquoi n'avez-vous pas sauté sur l'occasion qui vous était offerte de la limiter encore davantage, au lieu de vous battre pour atteindre ce plafond de 5,5 p. 100 ?

Vous êtes en pleine contradiction. En effet, vous êtes le nième ministre de l'agriculture de ce régime, le huitième je crois...

**Un député socialiste.** Le neuvième !

**M. Pierre Joxe.** J'ai la liste, mais je ne ferai pas l'appel. Le plus illustre est derrière moi (*Sourires*), le plus récent devant vous.

Tous, vous avez suivi une seule et même politique qui a consisté à utiliser l'Europe dans la politique agricole, au profit de la grande agriculture capitaliste. (*Rires sur les bancs des républicains indépendants et de l'union des démocrates pour la République.*)

Il semble que ce mot vous inquiète.

**M. Hervé Laudrin.** Pas du tout.

**M. Pierre Joxe.** Alors, je suis heureux de vous voir rassurés. Comment avez-vous procédé ?

Vous avez utilisé l'Europe comme un moyen pour la V<sup>e</sup> République d'intégrer l'agriculture française dans le système capitaliste en préservant les notables, les riches, les gros céréaliers, qui étaient déjà et qui sont encore parmi les plus productifs du monde, capables de vendre au cours mondial, et vous leur avez assuré, par les prix européens, des revenus tellement considérables, tellement fantastiques qu'ils font partie des principaux investisseurs dans l'immobilier, par exemple dans la région parisienne, et des principaux fournisseurs de capitaux dans les domaines les plus spéculatifs. Et ceux-là, dans l'agriculture française où subsistent encore, bien malgré vous, plus de un million d'exploit-



tations familiales, ils ne sont que trente mille environ à disposer de plus de cent hectares, trente mille agriculteurs qui ont bien profité de votre politique.

Mais qu'en est-il des autres, dont on a peu parlé aujourd'hui, auxquels vous vous adressez souvent ? Vous découvrez brusquement que ces exploitants familiaux si décriés ont finalement un avenir et une utilité. Que leur avez-vous proposé ? Que leur proposez-vous encore et qu'avez-vous annoncé ?

**M. Hervé Laudrin.** Et les socialistes allemands ?

**M. Pierre Joxe.** Si vous le voulez, je suis à votre disposition pour vous citer la presse allemande et ce qu'elle dit sur M. Chirac. Mais nous sommes au Parlement français, pour parler des problèmes qui nous concernent.

**M. Hervé Laudrin.** Et de ceux de l'Europe !

**M. Albert Liogier.** Tous vos amis ont voté le fameux plan Mansholt pour supprimer l'agriculture familiale.

**M. le président.** Mesdames, messieurs, ce débat est entièrement libre et je vous prie de laisser parler l'orateur. Si vous désirez l'interrompre, il se fera un plaisir de vous y autoriser, j'en suis persuadé, et moi de même. Cela animera le débat, ce dont je me réjouirai. (*Applaudissements sur les bancs des réformateurs démocrates sociaux.*)

Continuez, monsieur Joxe.

**M. Pierre Joxe.** Je compte sur vous, monsieur le président, pour me permettre de jouer les prolongations, si c'est nécessaire.

**M. le président.** N'en doutez pas.

**M. Pierre Joxe.** Cette politique profite aux grands capitalistes de l'agriculture. Mais à plus de un million de petits exploitants agricoles, aux deux millions de travailleurs de l'agriculture, qu'avez-vous offert ?

**M. Henri de Gastines.** C'est à M. Mansholt qu'il faut le demander.

**M. Pierre Joxe.** Vous leur avez demandé de devenir compétitifs, d'assurer dans la course au progrès la modernisation de leur exploitation. Vous leur avez dit qu'il fallait qu'ils investissent, qu'ils s'endettent, qu'ils achètent de la terre, qu'ils se transforment. Il l'ont fait ; et, ce faisant, ils ont encore procuré des bénéfices à certaines industries capitalistes : aux industries qui se trouvent en amont, qui leur vendent des engrais et des machines ; aux industries qui se trouvent en aval, qui achètent leurs produits et qui, comme Gervais-Danone, après s'être concentrées et continuant à se concentrer, réalisent des profits parmi les plus élevés de l'industrie française.

Prise entre ces deux types d'industrie, quel bénéfice l'exploitation familiale, en particulier celle qui fournit le lait, a-t-elle tiré ? Certes, sa surface moyenne a augmenté, son capital d'exploitation a augmenté, son rendement a augmenté, son cheptel a augmenté, sa production a augmenté ; ses dettes ont augmenté. Et son revenu ?

Cette catégorie de Français, les exploitants familiaux, rassemble plus de un million de personnes qui, dans leur quasi-totalité, travaillent encore aujourd'hui pour un revenu inférieur au S.M.I.C.

Voilà le résultat de votre politique ! (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes.*)

Je ne m'attarderai pas au problème des revenus puisque, très récemment, la commission des comptes de l'agriculture a démontré, en publiant des chiffres que nous pourrions citer, que l'écart entre les revenus agricoles s'est encore accru l'an passé. Je m'étendrai d'autant moins sur ce sujet que j'avais assisté ici, à une autre place, à une séance où M. Chaban-Delmas, parlant précisément, à cette tribune, en 1969, de cette politique des revenus et de soutien des prix agricoles, expliquait qu'on fournit « des aides identiques à ceux qui en ont le plus grand besoin, à ceux qui en ont modérément besoin et à ceux qui n'en ont pas besoin du tout et que la politique agricole en fournit un des exemples les plus manifestes... ».

Voià votre politique !

Dans le cadre de cette politique, qu'êtes-vous allé faire à Bruxelles ?

**M. Hervé Laudrin.** Pas cette fois-ci, mais à Luxembourg !

**M. Pierre Joxe.** En général à Bruxelles, et cette fois-ci à Luxembourg.

**M. le président.** C'est un détail !

**M. Pierre Joxe.** Vous avez la difficile tâche d'organiser l'articulation entre une partie de l'agriculture française, dont l'immense majorité est composée de petits exploitants, de travailleurs, et le mode de production capitaliste, qui domine le reste de l'économie et, en particulier, l'industrie.

Votre problème, c'est d'arriver, par la politique des marchés et des prix, à mettre en relation ces deux systèmes de production de telle sorte que le système capitaliste, dans son ensemble, puisse continuer à fonctionner.

Que pouvez-vous donc faire à cet effet ?

L'intérêt de l'industrie capitaliste, c'est que les prix soient le plus bas possible et, dans ce dessein, vous tenez les prix. Mais, pour que le système capitaliste continue de fonctionner sans trop de drames, il est nécessaire que les producteurs agricoles obtiennent des prix qui, quand même, augmentent quelque peu. C'est pourquoi, de temps en temps, vous devez effectivement lâcher quelque chose !

Mais, dans la période de développement actuelle, vous vous trouvez coincé entre ces objectifs contradictoires. Donc, moins vous pouvez accorder aux producteurs par des hausses de prix plus vous devez faire de mise en scène pour leur faire croire que vous les défendez !

La seule explication de toute cette dramatisation (*Exclamations sur divers bancs de l'union des démocrates pour la République*) de la négociation qui vient d'avoir lieu à Luxembourg, c'est que vous saviez, en partant, que vous ne pouviez pas — et cela pour servir l'intérêt même de notre industrie capitaliste — imposer des augmentations supérieures à celles avec lesquelles vous êtes revenu ! (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes.*)

Or, la politique agricole que nous préconisons et que notre camarade Brugnon évoquera à la fin de ce débat, après que plusieurs autres orateurs, après moi, seront intervenus sur certains points particuliers, repose non pas sur la défense des intérêts de l'industrie capitaliste et des modes de production dominants, mais sur celle des intérêts des travailleurs. Elle part de la constatation que, dans l'agriculture, des centaines de milliers de travailleurs ont un genre de vie et un niveau de vie parmi les pires de ceux que dispense notre société. Ces travailleurs, comme ceux que vous connaissez bien, dans votre région,...

**M. Hervé Laudrin.** Et vous, les connaissez-vous ?

**M. Pierre Joxe.** ... ont des revenus très largement inférieurs au S. M. I. C. Notre politique propose d'accorder aux travailleurs de l'agriculture une protection égale à celle dont bénéficient les autres travailleurs, le rôle de l'Etat étant de leur assurer, de même qu'est assurée la limitation du temps de travail, un salaire minimum et la protection contre le chômage aux travailleurs de l'industrie, un revenu minimum et une aide directe personnalisée, plafonnée pour chaque producteur et adaptée à chaque région. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes.*)

**M. Jean Brocard.** Ce serait de l'assistance.

**M. Pierre Joxe.** Mais, bien évidemment, il n'était pas question que vous alliez dans ce sens. Vous revenez donc avec un document qui contient trois éléments : la fixation des prix agricoles pour la campagne qui s'ouvre ; un document dont le titre est « résolution sur l'agriculture de certaines zones défavorisées » ; enfin, une annexe sur les problèmes de la viande bovine.

Les quatre points qui nous paraissent essentiels, parce qu'ils sont essentiels pour les travailleurs de l'agriculture, concernent le lait, le blé, la viande et ces fameuses zones défavorisées.

En ce qui concerne le lait, la fixation d'une hausse de 5,5 p. 100 seulement du prix des produits laitiers « rendus usine » — je le souligne — n'assure de garantie pour leur marge qu'aux industries transformatrices. Cela n'a nulle conséquence immédiate ni obligatoire pour les producteurs de lait eux-mêmes, mais par cette décision vous assurez effectivement aux entreprises qui en profiteront une garantie de marge un peu supérieure. Elles seront sûres de valoriser leur production dans des conditions relativement satisfaisantes. Je résumerai la conséquence ainsi : Gervais-Danone continuera d'accroître ses profits. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche.* — *Protestations sur divers bancs de l'union des démocrates pour la République et des républicains indépendants.*)

En ce qui concerne le blé, une hausse de prix de 1 p. 100 n'est pas suffisante.

**Un député U. D. R.** Ce n'est pas assez !

**M. Pierre Joxe.** Ce n'est pas assez, entends-je à droite. A gauche aussi je pourrais entendre : ce n'est pas assez. Les deux opinions seraient justes, car une hausse de 1 p. 100 pour les gros céréaliers, c'est encore trop, et pour les autres, ce n'est pas assez. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes.* — *Exclamations sur les bancs des républicains indépendants.*)

**M. Hervé Laudrin.** Comment faire ?

**M. Pierre Joxe.** Et si nous constatons qu'en limitant partiellement l'avantage formidable, fantastique accordé à ces gros céréaliers cette hausse de 1 p. 100 est effectivement une recule par rapport à une position qui était difficile à tenir, nous n'oublions cependant pas les centaines de milliers de petits livreurs — 60 p. 100 seulement des producteurs livrent plus de cent quintaux — qui, eux, subiront une baisse de leurs revenus par l'effet de cette mesure, sans trouver de compensation dans leurs revenus provenant des produits d'origine animale.

Pour la viande, la hausse de 10,5 p. 100 est purement nominale, compte tenu de l'état du marché; cela a déjà été dit ici. Mais ce qui est plus effarant, c'est que les différentes mesures qui sont prévues par votre orientation ont toujours conduit, dans votre politique passée, à soutenir les plus gros producteurs, qu'il s'agisse de la sélectivité des prêts ou d'autres dispositions. Mais vous avez vous-mêmes reconnu que cette mesure est insuffisante.

Quant à la résolution sur l'agriculture de certaines zones défavorisées, il faut la lire!

Vous avez dit, monsieur le ministre, qu'elle était souple. Elle n'est pas souple, elle est inconsistante, elle est floue! Elle ne contient que des expressions du genre « pourra comporter », « sous certaines conditions », « les encouragements... ». Enfin, c'est une série de dispositions qui n'engagent à rien!

Il suffit de se rappeler que la loi sur l'agriculture de montagne n'a pratiquement jamais reçu d'application pour bien augurer de l'avenir de ce texte. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes.)

En résumé, beaucoup de cinéma...

**M. Henri Guillermin.** De votre part!

Plusieurs députés U. D. R. Vous, c'est du cirque!

**M. Pierre Joxe.** Non, pas de notre part, car nous exposons les conceptions d'une organisation politique qui a beaucoup à vous apprendre. Et si c'est du cinéma, cela servira la diffusion de nos idées!

En résumé, donc, beaucoup de cinéma de la part du ministre de l'agriculture pour permettre la continuation à Bruxelles de la politique de classe du Gouvernement français qui a depuis longtemps choisi de sacrifier une certaine forme d'agriculture — ce qui était nécessaire depuis plusieurs années — pour servir une certaine forme d'industrie et, au passage, rapporter des profits considérables à une minorité d'agriculteurs français. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes.)

Voilà comment nous voyons les choses!

En ce qui concerne la prétendue politique européenne, si le ministre de l'agriculture a cru bon, pour expliquer sa politique agricole, de se cacher derrière l'Europe, nous croyons nécessaire, pour juger les décisions prises à Luxembourg, d'analyser les différents aspects de cette politique agricole. C'est ce que j'ai commencé à faire et que d'autres feront après moi.

Toutes ces raisons font que nous estimons n'avoir rien à attendre de vous pour la défense de l'exploitation familiale; mais nous croyons que les réactions qui se dessinent déjà dans le pays vous amèneront vraisemblablement dans ce domaine à reculer, comme vous avez déjà commencé à le faire dans tant d'autres, car si vous avez été conduit à reculer devant vos partenaires à Luxembourg c'est que vous avez un certain sens de votre capacité de résistance.

Vous serez donc conduit également à reculer devant les revendications populaires et devant l'expression des volontés qui se manifestent. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes.)

**M. le président.** La parole est à M. Soisson.

**M. Jean-Pierre Soisson.** Nous avons été, Pierre Joxe et moi, installés conseillers à la Cour ensemble, mais nous ne professons pas les mêmes opinions. (Applaudissements sur les bancs des républicains indépendants. — Exclamations sur les bancs des communistes et des socialistes et radicaux de gauche.)

J'ajoute qu'en tant que collaborateur d'un ministre de l'agriculture de la V<sup>e</sup> République, qui préside maintenant à nos débats, j'ai pu assister à quelques séances de Bruxelles et comprendre le travail difficile qui s'y accomplit, si bien que je ne puis pas suivre M. Pierre Joxe lorsqu'il accuse M. Jacques Chirac, conseiller à la Cour lui-même, de dramatiser l'affaire. (Applaudissements sur les bancs des républicains indépendants et de l'union des démocrates pour la République.)

J'ajoute également que, lorsque je l'entends défendre comme il le fait l'exploitation familiale, je crois me tromper, pensant qu'il siège sur un autre banc que le sien.

**M. Georges Carpentier.** Votre erreur est grande! Vous n'avez rien compris!

Nous défendons l'exploitation familiale; vous, vous la ruinez. C'est toute la différence.

**M. Jean-Pierre Soisson.** Les résultats électoraux vous gênent, sans doute. Le souvenir est trop frais à votre mémoire. Mais je suis à votre disposition pour évoquer certaines affaires.

**Un député réformateur.** Chiche!

**Un député socialiste.** C'est Messmer numéro deux! Vous avez bien suivi vos leçons.

**M. Jean-Pierre Soisson.** Je vous renverrai à un ouvrage que j'ai écrit.

**Un député socialiste.** Ce n'est pas un chef-d'œuvre!

**M. Jean-Pierre Soisson.** Vous y lirez ce que vous n'avez pas proposé pour la défense de l'agriculture française. (Applaudissements sur les bancs des républicains indépendants.)

**M. le président.** Je suis heureux de pouvoir enfin équilibrer les demandes de calme. En général, je m'adresse à la majorité. Maintenant, je me tourne vers l'opposition: veuillez écouter l'orateur! (Sourires sur divers bancs.)

**M. Maurice Brugnon.** Nous n'avons jamais provoqué la majorité!

**M. Jean-Pierre Soisson.** Si vous voulez bien m'écouter, je vais poursuivre.

Monsieur le ministre de l'agriculture, dans un combat décisif pour la France (Exclamations sur les bancs des communistes et des socialistes et radicaux de gauche) vous avez su avec compétence et courage défendre les intérêts de nos agriculteurs, notamment des plus petits, ce dont nous vous remercions. (Applaudissements sur les bancs des républicains indépendants, de l'union des démocrates pour la République et de l'union centriste.)

Le gouvernement de la V<sup>e</sup> République s'est donné comme mission fondamentale de promouvoir une agriculture puissante fondée sur la défense de l'exploitation familiale. Cette agriculture est considérée à juste titre comme un atout décisif dans une économie moderne. Mais cette action de développement qui est la nôtre et qui est en cours, messieurs de l'opposition, ne se conçoit pas en dehors de la Communauté européenne. Pour quelles raisons? Parce que la Communauté a permis, et à seule permis, les progrès que nous pouvons constater aujourd'hui.

**M. Georges Carpentier.** Sans la Communauté, ç'aurait été la même chose!

**M. Jean-Pierre Soisson.** Plus de 60 p. 100 de nos exportations agricoles s'effectuent vers les pays européens. Aussi, dans le cadre des institutions européennes auxquelles nous participons, les républicains indépendants reconnaissent-ils les efforts déployés par le Gouvernement pour l'augmentation des prix agricoles. Mais ils estiment, dans le même temps, que de tels efforts doivent être prolongés par une action en faveur de l'organisation des marchés, de la modernisation des exploitations, et par une étude d'ensemble des problèmes fonciers.

Ces objectifs leur paraissent devoir être au centre des travaux de la prochaine conférence annuelle entre le Gouvernement et les organisations agricoles.

**M. Georges Carpentier.** Nous n'avons jamais dit le contraire.

**M. Jean-Pierre Soisson.** Pourquoi? Parce que la politique de développement de notre agriculture n'a de sens que si elle se traduit par une augmentation substantielle du revenu des agriculteurs.

Les prix, qui furent l'objet du combat de Luxembourg, demeurent l'élément essentiel de cette politique des revenus. Des résultats satisfaisants — il faut le dire — obtenus dans des conditions difficiles, nous sont aujourd'hui présentés. Ils ont permis, d'abord, un rattrapage des prix agricoles.

Quelles sont, à ce sujet, les décisions essentielles? Les prix des céréales et du sucre augmentent de 1 p. 100, le prix indicatif du lait de 5,5 p. 100, le prix d'orientation des gros bovins de 10,5 p. 100, celui des veaux de 7,5 p. 100, le prix de base du porc de 4 p. 100.

De telles hausses doivent être appréciées à leur juste mesure. En premier lieu, elles ne font que compenser les retards accumulés au cours de nombreuses années. Les prix à la production sont aujourd'hui à un niveau équivalent, en francs constants, à ceux de 1965.

Pour assurer un rattrapage du revenu agricole par rapport à celui des autres secteurs de l'activité économique, le V<sup>e</sup> Plan avait prévu, pour la période 1965-1970, une augmentation annuelle des prix agricoles de 0,4 p. 100 en moyenne. Or, malgré des augmentations nominales importantes, notamment en 1969 et en 1970, l'évolution des prix agricoles s'est traduite, au cours du V<sup>e</sup> Plan, par une baisse moyenne de 1 p. 100 par an. Aussi les hausses importantes intervenues depuis trois ans n'ont-elles fait que compenser ce retard fondamental. Et, actuellement, il faut le rappeler, sur la base de 100 en 1962, les prix agricoles à la production sont au même niveau que l'ensemble des prix de détail.

**M. Georges Carpentier.** A qui la faute ?

**M. Jean-Pierre Soisson.** De plus, les hausses décidées à Luxembourg sont suffisamment modérées pour qu'on ne puisse pas accuser l'agriculture d'être responsable d'une relance de l'inflation, comme certains le prétendent.

A ce sujet, je voudrais appeler l'attention sur deux éléments qui sont trop souvent oubliés dans l'appréciation qui est parfois portée sur les conséquences de la hausse des prix agricoles.

Première observation : la part des dépenses alimentaires dans le budget de chaque ménage n'est guère supérieure à 30 p. 100 ; dans l'indice des prix de détail défini par l'I. N. S. E. E., elle s'établit à 31,2 p. 100.

Seconde observation : sur trois francs de produits alimentaires consommés par les Français, un franc seulement revient aux agriculteurs eux-mêmes.

Dans ces conditions, je le dis très nettement au nom des républicains indépendants, il est peu raisonnable d'attribuer aux agriculteurs de ce pays, qui ne souhaitent que vivre des fruits de leur travail, la responsabilité de l'inflation que subissent toutes les économies modernes. Aussi sommes-nous fondés à demander une augmentation régulière des prix agricoles qui tienne compte de l'évolution des coûts de production et qui permette une juste rémunération du travail des agriculteurs. *(Applaudissements sur les bancs des républicains indépendants.)*

**M. Georges Carpentier.** Qu'avez-vous fait jusqu'à présent ?

**M. Jean-Pierre Soisson.** Nous avons fait ce que vous n'auriez pas fait et que vous n'avez jamais fait ! *(Protestations sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche.)*

Prenez l'exemple de la viande de bœuf, dont tous les pays de la Communauté manquent. Dans une période de pénurie — c'est le cas actuellement — ne pas augmenter, comme certains le voudraient, les prix à la production conduirait tout simplement à décourager les producteurs, donc à aggraver le déséquilibre entre l'offre et la demande et, par conséquent, à augmenter la pénurie au lieu de la réduire.

Je précise que le prix fixé pour la viande de bœuf est le prix d'orientation, qui est inférieur de plus de 20 p. 100 au prix de marché. Donc, la hausse décidée à Luxembourg ne doit pas avoir d'incidence sur les prix à la consommation. Mais les mesures prises sont essentielles pour les agriculteurs, auxquels elles donnent une sécurité accrue et auxquels elles permettent une action fondamentale à moyen terme de développement de leurs exploitations.

Dans cette affaire, il ne faut pas oublier cette perpétuelle contradiction : qui dit augmentation du prix de la viande dit augmentation du prix du lait, parce — et M. le ministre de l'agriculture lui-même l'a rappelé lors de la discussion de son budget de 1973 — 70 p. 100 de la production de viande en France provient de troupeaux de race laitière. La viande s'écoule facilement, il y a pénurie, et il y a pénurie parce que dans tous les pays développés comme le nôtre on est passé de la poule au pot hebdomadaire au bifteck frites quotidien ! *(Murmures sur quelques bancs des communistes.)*

Vous le mangez comme nous et vous l'appréciez comme moi ! En contrepartie, on consomme moins de lait. Or, il n'y aurait plus de stocks de produits laitiers si chaque ménage français buvait un bol de lait par jour !

C'est pourquoi M. le ministre de l'agriculture a eu raison, à Luxembourg, de « tirer » le prix de la viande ; car, en termes de revenus pour nos agriculteurs, ce qu'il faut considérer c'est la moyenne pondérée du prix du lait et du prix de la viande.

En matière de prix, vous avez voulu, et avec raison, compenser un retard, mais vous avez voulu également — et avec raison aussi — établir une meilleure hiérarchie. C'est le second élément fondamental des décisions de Luxembourg.

Ces décisions doivent permettre, selon les objectifs mêmes du Gouvernement, de définir de nouveaux rapports de prix entre les productions végétales et les productions animales, afin de privilégier ces dernières. Votre action est essentielle dans ce domaine, car les productions animales conditionnent le revenu des agriculteurs, et surtout des plus petits d'entre eux — n'en déplaise à M. Pierre Joxe — qui ont le plus besoin d'encouragement et de confiance. *(Applaudissements sur les bancs des républicains indépendants.)*

**M. Georges Carpentier.** Nous l'avons dit depuis longtemps !

**M. Jean-Pierre Soisson.** Mais les décisions de Luxembourg n'auront d'effet, au niveau de ces producteurs, que si une véritable organisation des marchés, notamment pour les produits laitiers, est mise en place. L'organisation en agriculture, c'est désormais la survie. Seule elle peut donner aux producteurs le pouvoir économique, donc permettre une augmentation des revenus.

Une telle organisation doit être définie, nous semble-t-il, au niveau communautaire et au niveau national.

La Communauté importe chaque année quatre millions de tonnes de matières grasses. Que représentent, face à cette masse, les 200.000 tonnes de beurre accumulées en 1972 ?

Le problème des excédents laitiers ne peut pas être traité sans tenir compte du problème plus général des matières grasses, et notamment des importations d'oléagineux dans la Communauté européenne.

Au niveau national, il est fondamental, nous le disons nettement, que soit définie une organisation interprofessionnelle du marché des produits laitiers. L'organisation du marché des céréales ou de la betterave, par exemple, a été facilitée parce que les productions de plaine, dans des exploitations aux surfaces généralement rationnelles, ont conduit naturellement les chefs d'exploitation à l'industrialisation ou à l'association. En matière d'élevage, les difficultés sont plus grandes : les exploitations sont souvent plus petites, le relief est souvent plus accentué, et l'individualisme traditionnel des hommes d'élevage est issu du fond de l'histoire.

La seule solution, c'est l'organisation interprofessionnelle, qui devrait permettre aux éleveurs de valoriser, à des cours garantis, leur production de lait. Ce devrait être, nous semble-t-il, monsieur le ministre, l'un des objectifs prioritaires de la prochaine conférence annuelle entre le Gouvernement et les organisations professionnelles.

Organiser les marchés, mais aussi moderniser les exploitations, telle est la deuxième préoccupation des républicains indépendants. Mon ami Michel Jacquet traitera ce soir des problèmes de l'agriculture de montagne. Pour ma part, monsieur le ministre, je voudrais saluer vos efforts en faveur du développement des entreprises d'élevage. De bonnes décisions ont été prises, concernant notamment le financement à taux réduit par les caisses de crédit agricole. Mais nous souhaitons tous que des moyens financiers suffisants soient dégagés pour permettre l'application effective de cette politique, et que cette politique fasse l'objet d'un engagement fondamental du Gouvernement afin de permettre aux agriculteurs d'entreprendre, dans un climat de confiance, les investissements nécessaires à la modernisation de leurs exploitations.

Mais l'institution de plans de développement et les actions entreprises pour favoriser l'installation de jeunes agriculteurs n'auront de suite que si nous avons le courage — je dis bien le courage — d'affronter les problèmes fonciers, dont mon ami Bertrand Denis traitera plus longuement tout à l'heure.

En effet, monsieur le ministre, nous avons la conviction profonde que nous ne pourrions pas intégrer l'agriculture française — comme vous le souhaitez — dans une économie moderne si nous n'allégeons pas la charge foncière qui pèse actuellement sur les jeunes agriculteurs *(Applaudissements sur les bancs des républicains indépendants)*, lesquels, le plus souvent, ne peuvent faire face à la fois aux charges du capital et à celles de l'exploitation. L'augmentation de la superficie des exploitations — nécessaire pour assurer une gestion équilibrée — et l'élévation du prix des terres représentent une charge (telle que les jeunes agriculteurs ne peuvent pas supporter le poids du capital foncier ainsi exigé. Il leur est impossible aujourd'hui d'accéder à la propriété — même par héritage — et de créer en même temps les conditions d'une exploitation moderne.

C'est là le problème fondamental qu'il faut que nous nous efforcions de traiter et de résoudre. Notre souci majeur doit donc être d'alléger les charges foncières afin que les agriculteurs puissent consacrer en priorité leurs ressources à la nécessaire modernisation de leurs entreprises.

Notre souci doit être aussi de faciliter le règlement des successions afin de permettre la reprise des exploitations par les jeunes au décès de leurs parents.

Chaque génération de paysans doit racheter tous les trente ans environ la majeure partie des terres cultivées de ce pays. Cette situation peut-elle se justifier dans une économie moderne ?

L'agriculture n'a peut-être pas, comme les autres secteurs de l'activité économique, accompli sa révolution juridique. Les principes qu'elle applique sont ceux du code civil, pratiquement sans changement depuis un siècle et demi. L'exploitation est demeurée essentiellement un patrimoine, elle n'est pas considérée comme une unité économique. Or, elle doit l'être si nous voulons ensemble fonder une agriculture moderne.

Mais toute cette réforme des structures agricoles doit être poursuivie en maintenant la base sociale de notre agriculture, qui est l'exploitation familiale. Il ne saurait être question, en aucune façon, de « casser » l'exploitation familiale. Bien au contraire, il s'agit de mieux l'assurer.

En conclusion, monsieur le ministre, les républicains indépendants s'associent au monde agricole tout entier pour vous remercier des résultats obtenus à Luxembourg. Nous avons essayé de rappeler les limites de nos possibilités et de tracer quelques chemins pour les années prochaines.

Mais ne nous y trompons pas : le compromis de Luxembourg, tel que vous l'avez décrit, c'est aussi un avertissement. C'est sans doute la dernière fois que l'Europe agricole — vous l'avez vous-même reconnu — dans son organisation actuelle aura la possibilité de négocier des augmentations de prix en dehors de l'approche globale des problèmes monétaires et économiques de la Communauté.

Depuis dix ans, l'Europe agricole, contrepois à l'Europe industrielle, a permis à notre pays de franchir les étapes pour être, dans la Communauté européenne, ce partenaire à part entière qui respecte les autres et qui, à son tour, exige d'être respecté.

Sans compromettre, bien au contraire, le développement de l'industrie, l'Europe agricole a permis un bond en avant de l'agriculture française, équilibrant ainsi les deux sources de notre puissance, assurant des bases solides pour l'avenir.

Alors, et il ne faudrait pas l'oublier, celui qui fut comme Premier ministre du général de Gaulle, le père de l'Europe agricole, n'est-il pas aujourd'hui, comme Président de la République, le mieux placé et le plus convaincu de la nécessité de mettre rapidement en place les mécanismes monétaires et sociaux pour que l'Europe, poursuivant sa construction et enracinant son unité, soit plus que jamais une puissance de paix et un exemple de prospérité ?

Les républicains indépendants ont toujours cru à l'Europe, ils l'ont toujours dit. Aujourd'hui, tenant compte des résultats de Luxembourg, tenant compte de vos efforts personnels, monsieur le ministre de l'agriculture, ils y croient plus que jamais. (*Applaudissements sur les bancs des républicains indépendants, sur divers bancs de l'union centriste et sur les bancs de l'union des démocrates pour la République.*)

**M. le président.** La parole est à M. Rigout.

**M. Marcel Rigout.** Mesdames, messieurs, si nous nous félicitons de ce débat que nous avons réclamé, nous regrettons cependant, comme je l'ai rappelé mercredi dernier, que notre Assemblée n'ait pas été appelée à exprimer son point de vue avant la phase ultime des négociations européennes si difficiles.

Que M. le ministre de l'agriculture ait négligé d'informer et de consulter le Parlement sur ces difficultés et sur ses intentions — qu'il a, par ailleurs, fait connaître très largement — et que, de ce fait, la représentation nationale ait été en fin de compte, mise devant le fait accompli, tout cela augure mal de la sincérité réelle des intentions proclamées par le Gouvernement de revaloriser et d'accroître le rôle du Parlement !

Venons-en aux décisions prises par la Commission de la Communauté.

Vous voilà donc revenu, monsieur le ministre, d'une négociation que vous avez dramatisée avec un art que l'on ne peut vous contester. Or, voici qu'après les protestations de fermeté inébranlable sur un niveau de prix déjà largement inférieur à celui réclamé par les producteurs, vous ramenez de Luxembourg un mauvais compromis. Votre fermeté n'aura duré que cinquante heures et vous avez terminé la négociation en nous faisant penser à la chèvre de M. Seguin. (*Interruptions sur les bancs de l'union des démocrates pour la République.*)

Vous vous êtes finalement aligné sur les exigences de vos partenaires. Vous l'avez dit dans votre déclaration, la Commission était prête, au début, à accorder 5,5 p. 100 pour le prix du lait : c'est apparemment ce qui a été décidé. Il en est de même pour les fruits et légumes avec 7,5 p. 100. On vous proposait 10,5 p. 100 pour la viande bovine : c'est ce que vous avez ramené.

**M. le ministre de l'agriculture et du développement rural.** Voulez-vous me permettre de vous interrompre ?

**M. Marcel Rigout.** Volontiers.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'agriculture et du développement rural avec l'autorisation de l'orateur.

**M. le ministre de l'agriculture et du développement rural.** Je désire simplement conseiller à M. Rigout de bien vouloir améliorer son information, car ce qu'il vient d'affirmer avec autorité, du haut de cette tribune, en ce qui concerne les propositions de la Commission, est totalement dépourvu de tout rapport avec la vérité. (*Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République et des républicains indépendants.*)

**M. Marcel Rigout.** Vous nous auriez vous-même, monsieur le ministre, aidés à compléter notre information si vous aviez accepté de venir devant nous la semaine dernière.

Par exemple, le prix du litre de lait, qui constitue un véritable salaire pour beaucoup de producteurs, n'atteindra pas, à la production, celui d'un litre d'eau minérale.

Vous avez accepté la réduction du prix d'intervention du beurre, prix qui est ramené de 9,99 F à 8,76 F. C'est bien exact, monsieur le ministre ? Mon information n'est pas fautive ? Cela entraînera une mise en cause du prix du lait à la production et, à partir de là, nous risquons d'assister à nouveau à ce spectacle incroyable : augmentation du prix du lait à la consommation au moment même où il risque de diminuer à la production.

Vous n'avez pas, non plus, obtenu le retour à l'unicité des prix européens, mis à part une vague déclaration d'intention qui est là pour sauver la face. Cet alignement sur les exigences allemandes et anglaises notamment, vous aurez du mal, monsieur le ministre, à le présenter comme une victoire de ce que vous appelez la politique agricole européenne. D'ailleurs vos partenaires allemands, en tout cas les journaux allemands, ne sont même pas très reconnaissants à votre égard. J'ai lu aujourd'hui même des extraits de presse édifiants à cet égard.

**M. Alexandre Bolo.** Bravo pour la France !

**M. André Fanton.** Et vive l'Allemagne !

**M. Marcel Rigout.** Il est vrai que votre télévision est vite venue à votre secours pour vous permettre de présenter la défaite comme une victoire. Cette façon de procéder a sans doute aussi pour objectif de faire croire aux consommateurs que les agriculteurs ont obtenu une réelle augmentation des prix : ainsi tentera-t-on encore une fois de les rendre responsables de la hausse des prix, notamment de celui du bifteck.

En fait, vous n'apportez rien aux producteurs. Pour le lait, le vin, les céréales, le tabac, les hausses fictives adoptées sont inférieures au taux d'inflation de la monnaie. Pour la viande bovine, il peut sembler en aller autrement, mais il faut noter que le prix garanti après augmentation demeure inférieur de plus de 20 p. 100 à celui pratiqué sur le marché. Et vous savez bien que les prix pratiqués actuellement sur les marchés peuvent diminuer de 20 p. 100 avant que se déclenche le mécanisme de soutien.

Pour les céréales, nous sommes favorables à une meilleure hiérarchie entre les prix, en n'oubliant pas cependant qu'à côté des gros céréaliers la majorité des producteurs de céréales sont de petits et moyens producteurs. C'est pourquoi, à défaut de leur assurer des prix plus proches du niveau de l'inflation, c'est-à-dire 7 p. 100 annuellement, vous pourriez, comme le demande le M. O. D. E. F., exonérer les plus petits des taxes parafiscales et faire pondérer celles-ci pour les autres producteurs.

Les résultats que vous avez obtenus n'apportent donc ni apaisement, ni satisfaction aux producteurs, ce qui n'empêchera pas la flambée des prix à la consommation de se poursuivre.

**M. André Fanton.** Ce n'est pas l'avis de M. Debatisse.

**M. Marcel Rigout.** Je vais y venir.

Partant de ces considérations je présenterai une série de remarques et ferai état des principales propositions élaborées par le groupe communiste.

**M. Hervé Laudrin.** Les propositions du programme commun, sans doute ?

**M. Marcel Rigout.** Bien sûr.

En nous prononçant pour des prix agricoles à la production correspondant aux charges réelles qui pèsent sur les producteurs familiaux nous n'oublions pas pour autant les intérêts légitimes des consommateurs.

D'abord, nous considérons que l'augmentation des difficultés de l'immense majorité des producteurs est grave pour l'intérêt national. En effet, cette insécurité contribue à accroître les déséquilibres naturels et régionaux, et vous en savez quelque chose, monsieur le ministre, puisque, comme moi, vous représentez une région qui pâtit de cette situation.

De plus la politique d'élimination de la paysannerie laborieuse menée depuis quinze ans risque, à terme, de compromettre l'approvisionnement alimentaire du pays en produits de qualité.

Nous estimons d'ailleurs qu'il est possible de mieux payer les producteurs si l'on réduit les profits que réalisent les grandes affaires alimentaires privilégiées qui opèrent, vous le savez, d'importantes concentrations et réalisent des bénéfices considérables, sur le dos des producteurs et des consommateurs. (*Applaudissements sur les bancs des communistes.*)

**M. André Fanton.** Vous parlez sans doute de M. Doumeng et de l'Interagra !

**M. André Rigout.** Enfin, il nous paraît possible et raisonnable de garantir des prix stables et rémunérateurs en prévoyant que, dans les cas d'excédents importants, une partie de la résorption de ces excédents sera mise à la charge de ceux qui peuvent le supporter sans risque. C'est ainsi qu'on pourra vraiment défendre l'exploitation familiale !

Nous venons d'entendre notre collègue Soisson défendre l'exploitation familiale. Il est vrai que, dans cette enceinte, tout le monde s'accorde pour la soutenir, mais pendant que certains lui portent des coups en menant ou en approuvant une politique délibérée, d'autres la défendent réellement ! Voilà la différence ! (Applaudissements sur les bancs des communistes et des socialistes et radicaux de gauche.)

**M. Hervé Laudrin.** Et d'abord, comment définissez-vous l'exploitation familiale ?

**M. Marcel Rigout.** Je vais y venir.

On pourrait aussi mieux rémunérer le travail paysan sans répercussior sur les prix à la consommation ; accorder, comme nous le proposons, une aide directe aux exploitants familiaux, en allégeant leurs charges sociales et fiscales, ou encore, comme le prévoit une proposition de loi que nous allons déposer, leur accorder des prêts à 2 p. 100 amortissables en trente ans. Si donc, monsieur Soisson, vous voulez vraiment défendre l'exploitation familiale, vous voterez, je pense, cette proposition de loi.

Dans ce débat, il est du plus grand intérêt — ce sera ma deuxième remarque — d'évoquer la question du pouvoir d'achat des agriculteurs, car elle appelle plusieurs observations.

L'institut national de la statistique a récemment publié des chiffres qui concluent à une forte augmentation du pouvoir d'achat de l'agriculteur en 1972.

Qu'en est-il réellement ? Chaque exploitant agricole se rend compte que, en dépit du relèvement, si faible soit-il, des prix qu'il perçoit, il lui faut commercialiser un volume toujours plus important de produits pour acquérir les moyens de production qui lui sont nécessaires.

Pour illustrer mon propos, je prendrai un exemple précis. En 1946, un tracteur coûtait 1.200 francs et une paire de bœufs était vendue entre 900 et 1.000 francs. A l'heure actuelle, un tracteur de même puissance vaut 30.000 francs, et une paire de bœufs d'un poids équivalent 10.000 francs. Il faut donc aujourd'hui vendre trois paires de bœufs, au lieu d'un peu plus d'une à l'époque, pour acheter un tracteur !

Cette constatation est confirmée par les chiffres de la comptabilité nationale. De 1962 à 1971, chaque année, les prix agricoles ont perdu 1,26 p. 100 en valeur constante, c'est-à-dire en pot voir d'achat, ce qui, sur dix ans, se traduit par une réduction de 12 à 13 p. 100 de ce pouvoir d'achat.

Or, pour établir ses chiffres de 1972, l'I. N. S. E. E. n'a retenu que la rubrique dite « des consommations intermédiaires », laquelle ne tient compte de la charge des impôts, ni des assurances, ni des fermages, ni des amortissements, ni des salaires et charges sociales. Curieuse méthode !

La comptabilité nationale, elle, en a utilisé une autre qui semble mieux tenir compte du coût des facteurs de production, encore que n'y figurent pas non plus les amortissements. Les services économiques des chambres d'agriculture ont donc calculé ceux-ci et les ont ajoutés aux résultats obtenus par la comptabilité nationale.

Les chiffres sont alors les suivants :

En 1962, le total des charges d'exploitation représentait 50,4 p. 100 de la valeur de la production ; en 1971, en francs courants, le total des charges est passé à 61,6 p. 100 ; pour 1972, le total des charges d'exploitation atteindrait encore 60 p. 100 de la valeur de la production, malgré l'augmentation de celle-ci.

On peut ainsi conclure — et l'on peut facilement vérifier mes chiffres — que sur une période de dix ans le pouvoir d'achat de l'agriculture n'a cessé de se dégrader. 1972 est sans doute un palier non durable en raison de l'inflation. Et il faut encore ajouter que ces chiffres sont globaux et cachent de grandes distorsions entre régions, entre productions et entre exploitations.

Ma troisième remarque portera sur les structures et leur évolution dans le cadre européen et atlantique et sur les conséquences pour notre agriculture.

Vous faites beaucoup d'efforts, monsieur le ministre, pour persuader l'opinion publique que votre régime assure la pérennité de l'exploitation familiale agricole. Vos soutiens se sont déjà fait entendre à cette tribune et ont fait des déclarations dans le même sens. Sans doute essayez-vous de masquer ainsi le bilan catastrophique résultant de quinze années de politique agricole qui se traduit par la disparition — ces chiffres, il faut que tout le pays les connaisse — de 700.000 exploitations petites et moyennes, sur le sort desquelles vous pleurez aujourd'hui ! (Applaudissements sur les bancs des communistes.)

Mais je voudrais au passage, monsieur le ministre, évoquer un changement de vocabulaire que j'ai constaté dans vos discours et qui ne manque pas de signification. Vous avez tendance à abandonner le terme d'« exploitation familiale » pour lui substituer celui d'« exploitation à responsabilité personnelle ». Vous n'êtes pas à jour, monsieur Soisson !

**M. Jean-Pierre Soisson.** Quelle est la différence ?

**M. Marcel Rigout.** Vous allez le voir ! La signification est tout à fait différente !

Par exemple, on peut considérer qu'en favorisant une exploitation de cinq cents hectares de l'Aisne, qui emploie cinq ou six ouvriers agricoles, vous aidez une « exploitation à responsabilité personnelle ». Cette confusion de terme n'est sans doute pas fortuite et je tenais à la signaler, pour éviter que vos propos, monsieur le ministre, ne puissent faire naître des illusions. En réalité, votre régime provoque le départ de la terre de plus de 100.000 jeunes par an et élimine systématiquement, quoi que vous en disiez, l'exploitation familiale. Il accroît ainsi la désertification de régions entières — nous avons entendu quelles étaient les mesures préconisées à Bruxelles pour favoriser l'économie des régions de montagne — et peut conduire à des phénomènes irréversibles de dégradation de notre agriculture.

Quels sont, à notre avis, les facteurs qui poussent à la disparition de ces exploitations ?

En premier lieu, c'est le pillage que fait subir au pays la poignée de groupes monopolistes... (Interruptions sur les bancs de l'Union des démocrates pour la République.)

Je sais, messieurs, que ces mots, monopole, capitaliste, droite, vous irritent...

**M. André Fanton.** Ils nous font plutôt rire ! Comme ils vous font rire vous-même d'ailleurs.

**M. Marcel Rigout.** Pourquoi, chaque fois que nous parlons des monopoles, de la droite, du capitalisme, vous sentez-vous irrités ? Je ne suis pas universitaire, mais j'ai cherché dans notre vocabulaire les termes qui me paraissent le mieux définir votre politique ; ce sont ces mots-là qui s'imposent.

**M. André Fanton.** Pourquoi ne pas parler aussi de kolkhozes ?

**M. Marcel Rigout.** En premier lieu, disais-je, c'est le pillage que fait subir au pays la poignée de groupes monopolistes qui font, souvent avec votre accord, pour ne pas dire plus, la pluie et le beau temps.

Les paysans, comme les travailleurs des villes, doivent abandonner au profit de cette nouvelle féodalité une lourde dime prélevée sur leur travail. Ils sont exploités en tant qu'acheteurs par les firmes qui leur vendent les machines, les engrais et autres produits nécessaires à prix forts.

A titre d'exemple, en quelques mois les tourteaux d'arachide ont augmenté de 100 à 120 p. 100 et l'augmentation est plus forte encore pour les tourteaux de soja.

Les paysans sont exploités aussi en tant que vendeurs des produits par les firmes de transformation et de commercialisation achetant aux prix les plus bas.

Cette ponction opérée sur le produit du travail paysan a des effets catastrophiques sur les petites et moyennes exploitations qui sont poussées à la disparition.

Mais une grande majorité d'agriculteurs, allant bien au-delà des petits et moyens, subit maintenant cette dégradation permanente.

Les économistes auxquels vous vous référez reconnaissent d'ailleurs cette exploitation renforcée, tel ce chercheur de l'institut national de la recherche agronomique qui montre l'avantage que retire le régime du fait — je cite — « que le producteur paysan n'exige pas d'obtenir pour son capital le profit que les véritables entrepreneurs considèrent, eux, comme le but suprême de leur activité ».

Autrement dit, le producteur familial accepte de se serrer la ceinture, d'être sous-payé dans son travail et pour ses capitaux.

Mais cela pour combien de temps ? Les jeunes répondent, vous le savez : « pas pour longtemps » et ils abandonnent le métier.

En second lieu, ce qui concourt à la disparition des exploitations familiales, c'est l'intervention directe de votre gouvernement dans ce processus. Vous vous référez toujours, n'est-ce pas, à la loi d'orientation agricole de 1960 ? Elle est bien toujours votre loi d'orientation ? Or c'est elle qui prévoit de réserver les aides publiques à certaines exploitations jugées viables et de les refuser aux autres.

Qui, en effet, a prévu les discriminations dans l'attribution des prêts du Crédit agricole, refusés aux petits et moyens paysans, sinon les décrets gouvernementaux pris en application de cette loi ?

Qui refuse l'I. V. D. à un vieux paysan s'il cède son exploitation à son fils et la lui accorde s'il la cède à un exploitant voisin plus gros, sinon le Gouvernement ?

Vous prétendez aujourd'hui vous opposer à certaines dispositions du Marché commun. Vous nous avez expliqué tout à l'heure la lutte que vous aviez menée. Mais c'est vous et vos amis qui avez été les précurseurs en la matière...

**M. Bertrand Denis.** Et les socialistes !

**M. Marcel Rigout.** ... et le Marché commun n'a fait que reprendre cette politique quand il a décidé de n'accorder les aides publiques, dans le cadre des plans de développement, qu'à une minorité d'agriculteurs.

Plus généralement, le Marché commun a accru l'anarchie dans les productions en encourageant celles qui étaient déjà excédentaires et en décourageant, en revanche, celles qui sont déficitaires.

**M. Hervé Laudrin.** Cela profite à la Russie !

**M. Marcel Rigout.** Son évolution confirme, hélas ! les appréhensions qui avaient été formulées par le parti communiste dès le départ — vous ne pouvez le contester — de voir le Marché commun, déjà au service des grandes sociétés industrielles et financières comme le trust Unilever, s'ouvrir à une zone atlantique dominée par les firmes multinationales, américaines pour la plupart.

A ce propos, l'entrée de la Grande-Bretagne a accéléré ce processus et, aujourd'hui, on s'aperçoit que la formule suivant laquelle ce pays allait se comporter comme le « cheval de Troie » au service des Américains n'est pas dénuée de fondement.

**M. Hervé Laudrin.** Qui a dit cela ?

**M. Marcel Rigout.** Nous, et nous avons raison !

**M. André Fanton.** Vous êtes parfaits !

**M. Marcel Rigout.** Non, nous ne sommes pas parfaits, pas plus que vous, messieurs !

**M. Guy Ducoloné.** Mais nous le sommes plus que lui !

**M. Marcel Rigout.** De plus, la nouvelle charte atlantique proposée par M. Nixon vise, en fin de compte — ne nous y trompons pas — à faire payer aux paysans français, au peuple français, le prix d'une nouvelle alliance économique, politique et militaire des pays placés sous la houlette américaine.

C'est le journal *Les Echos* qui écrivait le 25 avril dernier, à propos de cette alliance, « qu'elle serait aux frais des Européens ».

Vous prétendez aujourd'hui vous opposer aux exigences des Américains qui réclament de pouvoir déverser sans entrave leurs excédents agricoles dans notre pays. Mais M. Pompidou a déjà cédé aux Açores, en acceptant que la Communauté européenne, donc la France, limite sa production agricole pour faire plaisir à M. Nixon.

Qui peut nous affirmer, monsieur le ministre, malgré vos déclarations, que vous ne céderez pas encore, puisque le prix payé par les U. S. A. dans la prochaine négociation, *Nixon round*, ne sera pas une concession tarifaire de ce pays qui est toujours plus protectionniste, mais la protection militaire américaine accordée au nom de l'anticommunisme ?

J'en arrive à ma quatrième remarque qui portera sur la conception qui est la nôtre de l'agriculture moderne fondée sur l'exploitation familiale et les propositions que nous présentons en ce sens. Car s'il est vrai que nous critiquons ce qui est critiquable, nous nous efforçons d'être toujours constructifs et d'apporter nos solutions.

Vous avez affirmé lors de la campagne électorale que nous étions les ennemis de l'exploitation familiale.

**M. Hervé Laudrin.** Oui.

**M. Marcel Rigout.** Ce n'est pas vrai. C'est la politique de votre système qui liquide l'exploitation familiale. Je crois l'avoir démontré.

Ce sont vos gouvernements qui ont pris les décrets de juillet 1965 qui supprimèrent les prêts d'installation à 2 p. 100 et les remplacèrent par un système discriminatoire avec un taux d'intérêt supérieur. Ce sont vos amis qui ont inauguré la doctrine des exploitations viables et non viables.

**M. le ministre de l'agriculture et du développement rural.** Ce sont les vôtres avec M. Mansholt et non les nôtres.

**M. Marcel Rigout.** Il est d'ailleurs assez piquant de vous entendre dénoncer à Bruxelles ou à Luxembourg les discriminations de la politique agricole européenne, alors que vous venez de refuser les primes de reconversion — lait, viande — aux éleveurs ayant moins de onze vaches laitières. Je sais qu'il y aura des arrangements, mais ces éleveurs représentent, vous ne l'ignorez pas, près de 45 p. 100 des producteurs.

Pour mettre vos déclarations en accord avec vos actes, vous devez abroger votre dispositif législatif et réglementaire dont l'orientation est fondée sur la sélection.

Il s'agit d'abroger notamment les décrets sur la réglementation des aides à l'élevage, sur les subventions d'installation pour les jeunes, sur les règles d'octroi de l'indemnité viagère de départ, sur les conditions d'octroi des prêts bonifiés du Crédit agricole. Faute de quoi, monsieur le ministre, vos déclarations resteront des mots et le mécanisme mis en place poursuivra son processus d'élimination.

Contrairement à la vôtre, la politique agraire que nous proposons poursuit l'objectif de créer une agriculture moderne fondée sur l'exploitation familiale. C'est dans ce but que nous avons préparé onze propositions de loi.

Dans ces textes, nous nous préoccupons de donner une véritable garantie de prix et d'écoulement aux producteurs familiaux. C'est l'objet de la proposition modifiant le texte ayant créé l'office de la viande, texte que vous n'avez d'ailleurs pas soumis à l'Assemblée nationale. Nous proposons un office pour les produits de l'élevage, car on ne peut organiser et garantir la production et le prix de la viande bovine sans prendre les mêmes dispositions pour la production laitière — ce que vous n'avez pas fait. Nous y associons d'ailleurs la viande porcine. Nous proposons également, dans ce texte, une véritable politique de prophylaxie des épizooties, notamment un vaste plan et les moyens correspondants pour vaincre la brucellose. Nous attendons que les décrets d'application soient publiés. Vous avez dernièrement pris certaines décisions, mais elles sont insuffisantes pour vaincre ce fléau.

D'autre part, nous avons eu le souci de présenter des mesures pour améliorer la garantie de prix et d'écoulement des principales productions qui ne bénéficient pas, avec l'O. N. I. B. E. V., de mesures d'organisation et de soutien des marchés, ce qui est le cas pour les fruits, les légumes et le vin.

Nous demandons — je l'ai déjà dit — le rétablissement des prêts à 2 p. 100 avec un relèvement du plafond à 250.000 francs, afin d'aider les agriculteurs familiaux à s'installer ou à agrandir des exploitations répondant à leurs ambitions.

C'est le même but que nous cherchons à atteindre avec notre proposition sur la réforme des S. A. F. E. R. Il s'agit, en effet, non seulement de donner à ces organismes le moyen d'acheter plus de terres, mais de leur fournir la possibilité d'offrir un choix aux exploitants : acheter à long terme et à faible intérêt, ou simplement louer la terre dont ils ont besoin.

En outre, on a souvent entendu murmurer du côté de vos amis que nous voulions faire disparaître l'I. V. D. Là aussi, nous avons transcrit nos intentions réelles en une proposition de loi qui institue une I. V. D. unique à 3.000 francs par an, indexée pour tenir compte de l'inflation, avec suppression des discriminations qui figurent dans la réglementation actuelle. Si je rapproche notre texte de certaines de vos déclarations, je crois que nous ne sommes pas très éloignés les uns des autres...

**M. Hervé Laudrin.** Pour une fois, un compliment !

**M. Marcel Rigout.** ... et que notre texte mérite d'être retenu. D'autres propositions de loi seront déposées concernant l'aide aux C. U. M. A. — coopératives d'utilisation de matériel agricole — le statut du fermage et du métayage, les salariés agricoles et l'enseignement technique agricole.

Cet ensemble de propositions matérialise la politique agricole nouvelle que nous préconisons pour répondre aux intérêts généraux de notre agriculture.

Toute cette démarche de notre part, reprenant et précisant les mesures contenues dans le programme commun de la gauche, poursuit l'objectif général de sauvegarder la propriété paysanne, contrairement à tout ce qui a pu être dit à ce propos de votre côté.

Si vos déclarations sur la concertation avec l'opposition pour le travail législatif sont sincères, alors, dans ce cas, les commissions de notre assemblée auront du pain sur la planche et nous espérons que nos propositions de loi ne connaîtront pas l'ostracisme qu'elles ont connu au cours des précédentes législatures.

Nous proclamons très fort que nous sommes pour le droit de propriété, fruit du travail et de l'épargne, et pour que la propriété soit transmissible par héritage.

**M. Hervé Laudrin.** C'est grave !

**M. André Fanton.** Attention !

**M. Marcel Rigout.** Je ne vois pas pour qui ce serait grave.

**M. André Fanton.** Pour vous !

**M. Marcel Rigout.** Pas du tout ! Si cela était grave pour nous, nous ne le proposerions pas.

De même, nos propositions mettent en lumière que nous sommes pour la sauvegarde réelle de l'exploitation individuelle familiale et pour l'indépendance du producteur agricole.

Vous avez caricaturé le programme commun et notre conception du socialisme en France. Sans ignorer l'acquis et l'expérience que le socialisme a apportés dans d'autres pays...

**M. André Fanton.** Ah ! Quand même !

**M. Marcel Rigout.** ... nous répétons ce que nous avons maintes fois dit et écrit, à savoir qu'il n'y a pas de modèle universel du socialisme.

**M. Hervé Laudrin.** Tant mieux !

**M. Marcel Rigout.** La France suivra sa propre voie et nulle autre. Cette voie sera conforme à sa situation et à ses traditions.

**M. André Fanton.** Très bien !

**M. Marcel Rigout.** Nous faire des procès d'intention à tout propos à ce sujet...

**M. Pierre Lelong.** Vous en faites bien aussi !

**M. Marcel Rigout.** ... c'est mettre en cause notre sincérité et notre attachement à l'intérêt national. Cela n'est pas admissible et nous ne l'admettons pas.

La France démocratique bénéficiant des réalisations du programme commun sera un pays industriel hautement développé où les grands moyens de production et d'échange auront fait retour au peuple qui les a créés par son labeur.

Je vais vous expliquer, monsieur Laudrin, pourquoi nous faisons cette proposition et pourquoi ce n'est pas grave pour nous.

Vous avez l'impression que nous sommes en train de reviser le marxisme. Non, nous l'adaptions.

**M. André Fanton.** Vous faites du révisionisme, c'est évident.

**M. Marcel Rigout.** Car le marxisme n'est pas un dogme ; c'est un guide pour l'action.

L'agriculture, fortement modernisée, aura elle-même établi par nécessité des liaisons entre les exploitations et les différents secteurs économiques en rapport avec la production agricole.

Nous considérons dès lors que dans de telles conditions, l'existence des exploitations familiales n'est pas un obstacle à l'insertion de l'économie agricole dans l'économie socialiste d'ensemble. Il n'y a ni contradiction, ni incompatibilité entre l'existence d'exploitations familiales et la réalisation d'une production agricole moderne. L'activité des exploitants familiaux peut être insérée, avec leur libre participation, dans les différents types d'association et de coopération réalisant la fusion de la responsabilité, de l'initiative personnelles et de l'utilisation collective des moyens modernes de production qui libérera le paysan des servitudes séculaires propres au travail de la terre.

Pour des raisons sociales, humaines et économiques, nous sommes résolument opposés à une agriculture impersonnelle.

**M. André Fanton.** Ce n'est pas vrai.

**M. Marcel Rigout.** L'agriculture moderne et prospère que nous proposons sera l'œuvre d'agriculteurs libres et responsables, d'agriculteurs déployant leur initiative et leur savoir-faire au service du bien commun et recevant en échange la juste récompense de leurs efforts.

Enfin, comme maintenant, moins évidemment les charges qui en découlent, les paysans disposeront toujours de la propriété de leurs biens — terres et immeubles — qu'ils continueront à transmettre à leur descendance. C'est déjà ce que nous avions expliqué en 1969 dans notre manifeste dit « de Champigny ».

Ce résumé de nos positions est évidemment très loin de la caricature que vous avez répandue du programme commun de la gauche et de la politique agricole du parti communiste.

**M. André Fanton.** Tout le monde nous a cru.

**M. Marcel Rigout.** En ouvrant cette perspective à nos agriculteurs, nous les aiderons, pour l'immédiat, à agir toujours plus pour défendre leurs exploitations que votre système condamne implacablement, malgré vos déclarations ou celles du Président de la République.

Nous serons à leurs côtés pour les aider à obtenir un pouvoir d'achat décent, des conditions de vie dignes et la sécurité dans leur travail. Sauvegarder l'agriculture, assurer son avenir sont, certes, nous ne le cachons pas, des objectifs difficiles et ambiteux, mais ils méritent ces efforts car il y va de l'intérêt national. (Applaudissements sur les bancs des communistes et des socialistes et radicaux de gauche.)

**M. le président.** La parole est à M. Pierre Lelong.

**M. Pierre Lelong.** Vous avez réussi, monsieur le ministre, à conclure un compromis avec nos partenaires. Nous devons vous en féliciter, mais nous savons que l'Europe agricole ne peut pas vivre seulement de compromis.

De compromis en compromis, de l'oute évidence, nous en sommes arrivés au point où une réflexion en profondeur est nécessaire. Cette réflexion et cette réforme de la politique agricole européenne doivent être une réflexion et une réforme communes. C'est cela, faire l'Europe, autant et plus que de prévoir des procédures pour retrouver l'unité des prix ou pour maintenir la responsabilité communautaire en matière de financement des excédents. C'est cela qui, depuis quinze ans, a trop souvent manqué de la part des Etats membres et, notamment, de la France, dont l'apport intellectuel et l'expérience sont indispensables à la définition d'une politique agricole européenne concrète et efficace.

Certes, le bilan de la politique agricole commune depuis 1960 est positif. Il est positif sur les points qui étaient considérés comme essentiels par le gouvernement français il y a dix ou douze ans. Mais des aspects non négligeables de la réalité ne furent pas, à l'époque, pris en considération. Ces aspects, au fil des années, sont devenus de plus en plus importants. Une redéfinition de la politique agricole commune est désormais indispensable.

Que le bilan de la politique agricole commune soit positif, nul ne peut en douter. Les différents accords de Bruxelles, et notamment les accords de janvier 1962 et janvier 1963, qui contiennent tout en germe, ont constitué pour notre pays une source d'avantages incontestables, en même temps qu'ils ont permis à la construction européenne de s'affirmer dans un domaine éminent.

La politique commune a ouvert à notre agriculture, de façon quasi automatique, des débouchés importants. Certes, une politique d'accords quantitatifs à long terme avec nos voisins européens aurait abouti aux mêmes résultats mais au prix d'une offensive commerciale permanente, politiquement et psychologiquement désagréable à soutenir et sans que les recettes de nos agriculteurs soient garanties comme elles l'ont été, au contraire, depuis qu'à partir de 1967 les prix uniques européens ont été institués.

La politique agricole commune a été aussi le moteur de la révolution agricole que nous accomplissons en France depuis dix ans.

**M. Hervé Laudrin.** Très bien !

**M. Pierre Lelong.** C'est là, peut-être, son principal mérite. Sans la confiance qu'a su leur inspirer l'Europe verte, jamais nos agriculteurs n'auraient eu le courage de se lancer dans l'admirable effort de modernisation que nous connaissons. Jamais ni les gouvernements ni les organisations professionnelles n'auraient pu l'exiger d'eux. (Applaudissements sur les bancs de l'Union centriste et de l'Union des démocrates pour la République.)

Et puisque l'un des orateurs qui m'ont précédé a cru devoir interpréter la politique que la majorité de la V<sup>e</sup> République a suivie depuis douze ans et la taxer de la volonté de faire systématiquement disparaître les petites exploitations agricoles...

**M. André Fanton.** Il ne le croyait pas lui-même !

**M. Pierre Lelong.** ... je lui répondrai simplement qu'à l'époque où nous sommes, dans tous les pays du monde, ceux de l'Est comme ceux de l'Ouest, il y a une évolution technique et que nous ne pouvons honnêtement prétendre, les uns ou les autres, en être les maîtres. Cette évolution technique joue en Union soviétique, comme aux Etats-Unis, comme en Europe.

**M. Bertrand Denis.** Parfaitement.

**M. Pierre Lelong.** Face à elle, trois attitudes sont possibles. La première consiste à anticiper sur ce phénomène, à considérer que la concentration est inéluctable et acquise. C'est, semble-t-il, la politique qui a été suivie depuis 1917 en Union soviétique.

**M. Marcel Rigout.** Restons donc en France !

**M. Pierre Lelong.** Je suis libre de parler aussi de l'Union soviétique. Je vous laisse bien libres de raconter que le modèle soviétique n'a rien à voir avec ce que vous voulez faire en France ! Personne ne vous croit, mais c'est votre affaire. Quant à moi, j'ai le droit de parler de l'Union soviétique si cela me plaît. (*Très bien ! très bien ! sur divers bancs de l'union des démocrates pour la République.*)

**M. André Fanton.** On commence à gêner le parti communiste, quand on parle de l'Union soviétique !

**M. Pierre Villon.** Monsieur Fanton, parlez-nous des sursis !

**M. Pierre Lelong.** Si vous le voulez bien, restons-en à l'agriculture !

**M. le président.** L'orateur s'exprime d'une façon très modérée, veuillez l'écouter.

**M. Pierre Lelong.** La deuxième attitude consiste à adopter une politique que j'appellerai la politique de l'autruche. C'est celle que, par facilité intellectuelle ou démagogie politique, tous les pays du monde ont connue à une certaine époque de leur histoire. Cette attitude de l'autruche ne rend service ni à l'agriculture ni aux petits exploitants agricoles.

Enfin, une troisième attitude — la nôtre — consiste à regarder les choses en face, à prendre le mouvement technique dont je parlais tout à l'heure pour la donnée qu'il constitue mais en cherchant à l'humaniser et à l'aménager, afin de faire la part du feu et de sauver le plus grand nombre de petites exploitations agricoles.

Représentant du Finistère, département agricole s'il en est, je puis vous indiquer qu'une étable de douze vaches ne permet pas une grosse production laitière.

**M. Hervé Laudrin.** Très bien !

**M. Pierre Lelong.** Et puisqu'on a parlé de procès d'intention, eh bien, mes chers collègues, je refuse sur ce point tout procès d'intention.

Après cette parenthèse dont je prie l'Assemblée de m'excuser...

**M. Bertrand Denis.** Il n'y a pas de quoi !

**M. Pierre Lelong.** ... j'en reviens à la politique agricole commune.

Non seulement cette politique a permis une révolution agricole, mais elle a aussi réalisé, à notre profit, une péréquation financière par laquelle nos partenaires contribuent au financement de nos exploitations agricoles.

A vrai dire — et je sais que j'irai là à l'encontre de quelques idées reçues — l'avantage financier lui-même n'est souvent pas aussi important que d'aucuns le disent ou le donnent à penser. Cinq milliards de francs de 1963 à 1970 contre deux milliards et demi de francs pour la seule petite Hollande, dont l'agriculture n'a, cependant, pas besoin d'être modernisée : tels sont les chiffres figurant dans le plus récent bilan financier du F. E. O. G. A.

Certes, cette somme est considérable dans l'absolu, mais elle est faible eu égard à l'ensemble des moyens financiers consacrés à la modernisation de l'agriculture française et à la défense du revenu de nos exploitants agricoles. Elle est aussi très faible par rapport à nos dépenses budgétaires globales.

Pourtant, depuis onze années, les accords de Bruxelles n'ont pas seulement beaucoup apporté dans l'ensemble à nos agriculteurs ; ils ont aussi beaucoup contribué à la construction progressive d'une Europe unie et telle est finalement, me semble-t-il, la meilleure justification du règlement financier dont je viens de parler.

Le fonctionnement de ce règlement matérialise la solidarité des différents pays membres entre eux et constitue, dans les faits, l'expression la plus avancée de l'unité européenne à laquelle nous sommes parvenus. Encore faut-il que la France ne se présente pas devant ses partenaires, comme un membre perpétuellement exigeant, surtout acharné à profiter de tous les avantages qu'il peut tirer de la responsabilité commune.

Le climat de confiance dans lequel doivent travailler les neuf Etats membres pour que vive et progresse l'Europe n'y résisterait certainement pas.

Mais il est exact aussi que la politique agricole commune a constitué un élément de l'équilibre nécessaire entre les concessions que les différents Etats membres se sont consenties dans le domaine agricole, d'une part, et dans le domaine industriel, d'autre part. Ne l'oublions pas et ne laissons pas nos partenaires l'oublier.

Enfin, cette politique a rendu indispensable, d'une façon en quelque sorte mécanique, et ce dès l'origine, la définition d'une attitude commune des pays européens envers les Etats-Unis, au moins en ce qui concerne le secteur agricole. Cela non plus ne doit pas être oublié.

Pour cette seule raison, monsieur le ministre, dans la conjoncture actuelle, nous devons nous réjouir des résultats que vous venez d'obtenir à Luxembourg, résultats sans lesquels cette expression européenne commune aurait été brisée. Mais il ne s'ensuit pas que nous ne devions point examiner en même temps le fond des choses. Car, s'il est vrai qu'il ne peut y avoir d'Europe sans Marché commun agricole, il est juste aussi de rappeler que, faute d'une Europe réellement vivante, d'une part, et faute d'une politique agricole intelligente et bien adaptée aux données concrètes, d'autre part, il ne peut pas non plus exister de Marché commun agricole. Or, fondée au départ sur une analyse parfois superficielle de ces données concrètes, la politique agricole commune a négligé d'importants éléments qu'il importe à présent de considérer.

Qu'elle soit française ou européenne, une bonne politique agricole suppose d'abord que les mesures de soutien des prix et des revenus, ainsi que les mesures qui tendent à la modernisation des exploitations et des équipements ruraux, soient aussi adaptées que possible à la diversité des régions et des types de culture.

Cette prise en compte des diversités locales est d'abord nécessaire si l'on veut obtenir un coût aussi faible que possible de l'exode rural, tant sur le plan financier que sur le plan humain. Elle est ensuite indispensable pour assurer la meilleure orientation possible des productions. Elle est enfin la condition nécessaire d'un bon aménagement de l'espace rural.

Or, il existe une opposition entre l'unification des politiques agricoles européennes et cette prise en compte de la diversité. Une telle opposition peut être surmontée. Rien n'interdit de concevoir une politique agricole commune assez démultipliée, déconcentrée, voire décentralisée. Mais ce n'est pas le cas de la politique que nous connaissons.

La faute en est au climat de rivalité qui a trop souvent régné entre les Etats membres et la Commission au sujet de leurs compétences respectives. La faute en est aussi à la responsabilité financière commune, dont je décrivais tout à l'heure les avantages incontestables mais qui, dans l'état actuel des institutions et des esprits à Bruxelles, suppose un accord *a priori* au sommet pour chaque disposition, fût-elle de détail.

Il en résulte une prolifération de la réglementation communautaire, qui devient pratiquement inapplicable, même pour les exportateurs et les services douaniers. Il en résulte aussi une lenteur dans la prise des décisions, qui nuit à leur efficacité psychologique auprès des agriculteurs et à leur rentabilité économique ou financière. Il en résulte enfin, de par le caractère nécessairement général de ces décisions prises au sommet, une inadéquation aux réalités multiples dont j'ai parlé.

Non seulement la politique agricole a négligé les diversités locales, mais elle n'a pas non plus assuré correctement l'orientation des productions, elle a même rendu cette orientation plus difficile encore. Il suffit pour s'en convaincre de songer à la mauvaise hiérarchie des prix.

En outre, cette politique a rendu plus malaisée la maîtrise du phénomène de l'exode rural. En effet, pour toute mutation il existe un rythme optimal. Cette notion était déjà familière aux économistes, mais vous avez eu le mérite, monsieur le ministre — si je ne me trompe — d'être le premier à en faire état au sein du Gouvernement et au cours des discussions européennes.

Quand l'exode rural est trop rapide, il coûte en quelque sorte inutilement cher à la collectivité et il entraîne des traumatismes psychologiques qui atteignent alors le seuil au-delà duquel



se posent les problèmes politiques. Or tel a été, notamment dans l'Ouest, l'effet de la politique suivie à Bruxelles depuis six ans en matière d'élevage. Les élevages avicoles, par exemple, ont connu en Bretagne à partir de 1966 une crise véritablement dramatique.

**M. Hervé Ladrin.** Très bien !

**M. Pierre Lelong.** Ce fut ensuite le cas des élevages porcins. La crise est apparemment résorbée mais, aujourd'hui encore, notre balance commerciale avicole est à peine équilibrée et notre balance commerciale porcine est lourdement déficitaire. Cela dénote un sous-emploi regrettable de notre potentiel économique agricole pour des productions intensives qui correspondent parfaitement à la structure démographique de la plupart de nos régions.

Il en résulte une tendance très sensible à l'accroissement de la production laitière et une plus grande difficulté à orienter vers la viande les petits éleveurs du secteur bovin.

Aussi, monsieur le ministre, avez-vous eu raison de réclamer non seulement une augmentation importante du prix de la viande bovine, mais aussi un relèvement significatif du prix des produits laitiers. Ce relèvement est indispensable tant pour des raisons monétaires et politiques, dont ni le Gouvernement ni sa majorité n'ont à rougir, que pour des raisons strictement économiques et financières. Il est indispensable aussi, faute pour la communauté européenne d'avoir pratiqué à temps une bonne politique d'orientation des productions.

Voilà pourquoi — soit dit en passant — l'attitude britannique d'opposition totale à la hausse des prix des produits agricoles est non seulement contraire à la lettre et à l'esprit du traité de Rome, lequel prévoit l'examen annuel des revenus agricoles, mais encore nocive sur le plan économique.

Voilà pourquoi aussi les importations excessives de matières grasses d'origine végétale posent un problème que nos partenaires devront bien finir par prendre en considération. (Applaudissements sur divers bancs de l'union centriste, de l'union des démocrates pour la République et des républicains indépendants.)

Votre fermeté sur ces points essentiels, monsieur le ministre, n'a pas toujours été bien comprise, si j'en crois certains commentaires de presse. Elle était cependant indispensable. En vous bornant à appuyer les propositions de la Commission sur les montants compensatoires, vous n'auriez pas seulement abandonné des centaines de milliers d'agriculteurs français ; vous auriez aussi laissé porter, à terme, un coup fatal à la politique agricole commune. (Applaudissements sur les mêmes bancs.)

Si j'ai évoqué le passé et analysé le présent, ce n'est pas par goût de la critique intellectuelle ; c'est parce que la bonne compréhension des faits est indispensable à la définition de toute politique tournée vers l'avenir. Quels peuvent être les objectifs d'une telle politique ?

A mon sens les deux principaux sont les suivants : préserver les chances de l'Europe et surtout, serais-je tenté de dire, préserver les chances de notre agriculture.

Préserver les chances de l'Europe, c'est, d'abord, maintenir l'unité des marchés, c'est-à-dire l'unité des prix. Du fait des événements monétaires survenus depuis deux ans, cette unité est maintenant rompue. Il est indispensable d'y revenir.

Préserver les chances de l'Europe, c'est aussi maintenir le principe d'une certaine solidarité financière. Je dis bien le principe, car il serait illusoire d'attendre autre chose. Nous ne sommes plus au temps où la direction du budget du ministère de l'économie et des finances surveillait, année après année, l'extension de telle ou telle catégorie de dépenses, de ce qu'on appelle dans le jargon de Bruxelles « l'éligibilité au F. E. O. G. A. ». Pour ces dépenses-là, le ministre de l'agriculture, demandeur, pouvait espérer quelque mansuétude de la part de son collègue des finances ; mais, pour celles qui étaient intégralement supportées par l'Etat français, mieux valait pour lui ne rien demander !

Préserver les chances de l'Europe, c'est encore rendre la politique agricole commune supportable pour chacun des Etats membres !

Il ne faut pas — je m'excuse de rappeler cette évidence — que le Marché commun agricole soit ressenti par tous les intéressés comme une sorte de carcan que chacun ne supporte que par devoir, afin d'être toujours considéré comme un bon Européen. Il faut, au contraire, que la politique européenne retrouve un caractère attrayant. Cela suppose — je l'ai dit au début de mon intervention — qu'aucun des Etats membres ne donne pas l'impression de vouloir sans cesse tirer la couverture à lui. Cela suppose surtout que l'évolution

des revenus et des coûts de production ne diverge pas entre les Neuf, comme cela tend à être le cas actuellement. Cela suppose enfin une politique monétaire commune ; mais le moment n'est pas encore venu d'en discuter à fond dans cette enceinte.

Pour que la politique agricole commune redevienne attrayante, il ne suffit pas que soient remplies ces conditions en quelque sorte extérieures ; il faut aussi que cette politique soit bonne en elle-même. Elle doit, plus encore que par le passé, être en mesure de préserver les chances de notre agriculture.

Dans ce ordre d'idées, le premier objectif consiste à maintenir la spécificité de l'agriculture européenne face à celle des Etats-Unis. Peut-être convient-il, dans une certaine mesure, monsieur le ministre, de rechercher la spécialisation ou tout au moins l'accepter.

L'Europe — et plus spécialement la France — a une vocation agricole incontestable pour tout ce qui concerne l'élevage ou les cultures légumières et fruitières. C'est pourquoi nous devons exiger, dans ces secteurs, une production sérieuse vis-à-vis des pays tiers, plus sérieuse même que celle dont nous jouissons actuellement.

Dans le domaine des céréales, au contraire, peut-être devons-nous nous prêter à une certaine évolution de l'organisation des marchés. A cet égard, nous serions heureux, monsieur le ministre, de savoir quelle est exactement la position du Gouvernement américain, qui, d'après les agences de presse, aurait proposé de nous aider à absorber nos excédents laitiers moyennant un abandon du système communautaire dans le secteur des céréales.

Une fois traité l'aspect européen, le second objectif consiste à améliorer l'efficacité même des mesures de politique agricole. Mon ami Pierre Méhaignerie développera cette idée au cours de ce débat.

Il faut au moins maîtriser l'orientation des productions en matière d'élevage.

Il faut aussi assurer, à Bruxelles, une gestion plus simple des marchés. Cette gestion n'en sera pas, pour autant, moins européenne, mais elle sera plus intelligente. Les récentes exportations de beurre vers la Russie n'auraient pas été nécessaires si, dès 1972, la Communauté avait su pratiquer, en matière d'exportations des produits laitiers, une politique plus dynamique.

Il faut enfin préciser la politique des structures agricoles. La Communauté européenne doit être responsable de sa définition et, pour partie, de son financement. Mais la gestion devrait, au contraire, en être exclusivement confiée aux Etats membres. C'est l'inverse de la pratique actuelle, où chaque Etat a, en fait, sa propre politique d'aides à ses exploitations agricoles, mais où, par l'intermédiaire de la section Orientation du F. E. O. G. A., la Communauté européenne se donne l'illusion d'une gestion directe, pour une partie des affaires.

Telles sont, monsieur le ministre, les quelques observations qu'appellent, en première analyse, de la part de mes amis du groupe de l'union centriste et de moi-même, les récents événements qui viennent d'affecter l'évolution du Marché commun.

Nous nous réjouissons très sincèrement du rôle que vous avez su y jouer, avec lucidité, intelligence et fermeté. Mais nous appelons l'attention du Gouvernement sur l'urgence qu'il y a à définir sérieusement les positions françaises en matière agricole et européenne et sur la nécessité impérieuse de débats approfondis à ce sujet. Sans cet aiguillon, la réflexion elle-même devient paresseuse et les réveils risquent d'être un jour difficiles.

N'oublions pas, en tout cas, qu'en ce qui concerne le sujet dont nous débatons, avoir une politique commune, c'est bien, mais qu'il faut d'abord avoir une politique agricole, sous peine de ne plus avoir bientôt aucune espèce de politique. (Applaudissements sur les bancs de l'union centriste, de l'union des démocrates pour la République et des républicains indépendants.)

**M. le président.** La parole est à M. Daillet.

**M. Jean-Marie Daillet.** Messieurs les ministres, mes chers collègues, au lendemain des accords de Luxembourg, ni l'Europe ni la France n'ont motif de hisser le grand pavois.

Une négociation particulièrement pénible, conclue par un compromis boiteux et fragile, tel est, aux yeux de la plupart des observateurs, le bilan de ce qui vient de se passer à Luxembourg et dont chacun des neuf ministres de l'agriculture porte évidemment sa part de responsabilité, celle des représentants de l'Allemagne, de la Grande-Bretagne et de la France étant, bien sûr, spécialement grande.

Certes, le fait d'être neuf alourdit et complique un débat qui, déjà, était difficile à six. Mais devant ce phénomène prévisible et prévu, un regain de patience et de sérénité eût été souhaitable ;

au lieu de quoi des propos désagréables, des procès d'intention, des claquements de portes se sont fait bien inutilement entendre. Au-delà de la traditionnelle et quelque peu puérile dramatisation par laquelle chacun tente de se faire passer pour un héros aux yeux de son électorat national... (Applaudissements sur les bancs des réformateurs démocrates sociaux), au-delà de ce folklore, peut-être inévitable, de « marathons agricoles » où l'esprit communautaire ne souffle que rarement, il nous semble que, cette fois-ci, vous vous êtes, messieurs les ministres de l'agriculture européens, surpassés dans l'excès de langage et surtout que vous avez accrédité l'idée que non seulement il y avait une crise de l'agriculture européenne — ce qui est vrai — mais aussi que l'agriculture était le grand sujet de rupture entre les partenaires européens, ce qui serait un comble ! (Applaudissements sur les mêmes bancs.)

**M. Adrien Zeller.** Très bien !

**M. Jean-Marie Daillet.** Quoi qu'il en soit, considérons donc les résultats acquis à Luxembourg.

Au regard des principaux objectifs communautaires en matière agricole, objectifs qui sont évidemment la rentabilité de la production, la sécurité des producteurs et l'unité du marché, les progrès sont modestes.

Sur les principaux points litigieux, le prix du lait, l'évolution de la hiérarchie des prix en faveur de l'agriculture d'élevage et la suppression, aux frontières intérieures, des montants compensatoires destinés à corriger l'effet des accidents monétaires survenus ces dernières années, vous n'avez pu, monsieur le ministre, vous déclarer entièrement satisfait et nous vous donnons acte de votre franchise.

Ce n'est, certes, pas nous qui vous reprocherons de vous être battu pour une augmentation du prix du lait à la production. Il y avait là, pour des centaines de milliers de petits exploitants, une nécessité vitale. Les 5,5 p. 100 de hausse que vous avez obtenus ne les enthousiasment pas mais, au regard de la position initiale de votre collègue britannique, les paysans français — qui ont appris, au fil des ans, les contraintes comme les avantages de la politique agricole commune — n'ont pas lieu de s'en étonner. Disons qu'ils s'y résignent, non sans quelque amerlume.

Ils sont accoutumés en effet de faire les frais d'un développement industriel mal maîtrisé et, plus récemment, d'être les premières victimes de l'inflation.

Vos 5,5 p. 100, monsieur le ministre français de l'agriculture, messieurs les ministres européens de l'agriculture, regardons-les bien en face : c'est, à coup sûr, une baisse de revenu pour les producteurs, limitée mais réelle, une baisse de plusieurs points par rapport à la hausse attendue du coût de la vie en 1973.

**M. Adrien Zeller.** Très bien !

**M. Jean-Marie Daillet.** Je sais bien qu'à cela les financiers qui nous gouvernent ont toujours allègrement répondu qu'il n'était pas question d'indexer les prix agricoles sur l'ensemble des prix puisque, partout dans le monde, les prix agricoles stagnaient à un niveau très inférieur au nôtre.

Que vaut cet argument ? Il est bien vrai que les prix agricoles mondiaux stagnent, mais il faut bien observer aussi que ces fameux prix mondiaux ne sont en rien la caution des prix de production ni de la saturation des marchés, mais le résultat de mouvements spéculatifs et, à tout le moins, le fruit d'une politique volontaire des nations dominées par le grand capital industriel et qui ont choisi, pour d'évidentes raisons de profits particuliers, de maintenir aussi faibles que possible les prix des produits de base, ceux des denrées alimentaires comme ceux des matières premières.

Il y a là, de la part de nos sociétés, une lourde faute contre la justice sociale mais aussi — et par conséquent — contre l'intérêt économique et politique à long terme dans nos pays. Faute d'autant plus grave que les producteurs, de mieux en mieux informés des réalités économiques mondiales, auront beau jeu de montrer qu'il y a, en réalité, pénurie plutôt qu'abondance de produits alimentaires, et que la valeur ajoutée dans nos pays par la transformation industrielle est aujourd'hui telle qu'une élévation modérée des prix de la matière première n'interviendrait que relativement peu — et de moins en moins — dans les prix de vente au consommateur.

Pour ce qui regarde leurs produits, les agriculteurs pensent — et en toute équité comme en toute lucidité aussi on ne peut les contredire — qu'il n'est guère sage de sous-payer notre alimentation quand nous acceptons sans discuter la hausse rapide des biens de consommation industriels.

Comme on marchande à Luxembourg ou à Bruxelles pour accorder 5,5 p. 100 de hausse au prix du lait ! Avez-vous jamais vu un marathon à Luxembourg ou à Bruxelles pour décider de l'augmentation du prix des automobiles européennes par exemple ? Ou encore de tous ces biens industriels que, justement, les agriculteurs, pour survivre et donc pour offrir davantage de produits toujours moins chers, sont obligés de payer au prix que leur impose la société industrielle ? (Applaudissements sur les bancs des réformateurs démocrates sociaux.)

On aura noté avec intérêt, monsieur le ministre, ces derniers mois, vos déclarations réitérées sur l'erreur qui consiste à prétendre que la hausse des prix agricoles est un facteur d'inflation. Or — et je le regrette pour vous — c'est exactement l'idée qu'accrédite, avec tout le poids de sa renommée, votre collègue M. le ministre de l'économie et des finances. Mais il partage, évidemment, l'opinion des « libéraux » fascinés par les profits industriels et pour qui l'agriculture est un poids mort, un secteur « social » déficitaire et coûteux dont il convient de réduire au plus vite la population et la production.

**M. Jean Brocard.** Quand M. Giscard d'Estaing aurait-il tenu pareil propos ?

**M. Jean-Marie Daillet.** Nous nous élevons vivement contre cette erreur, contre cette « démagogie de la consommation » qui, hélas ! ne persuade que trop la ménagère — laquelle ne discute jamais le prix d'une voiture ou d'un ouvre-boîtes électrique — que ce serait le prix de ses achats alimentaires qui grèverait le budget familial, alors que c'est, au contraire, le fait d'achats de produits industriels plus ou moins utiles. C'est bien le contraire, en tout cas, aux yeux de l'agriculteur, dont le prix de ses produits ne suit pas le coût de la production : entre 1962 et 1970, selon un document de la commission européenne, l'augmentation des prix agricoles n'a suivi que de 50 p. 100 la hausse générale des prix.

En d'autres termes, il fallait aux agriculteurs, au bout de cette période de huit années, et pour ne pas vivre mieux, vendre deux fois plus de produits et donc investir à grands frais dans des machines de plus en plus coûteuses. En bref, les agriculteurs, marché considérable pour l'industrie, font jusqu'à présent les frais du développement industriel.

Disant cela, je ne veux pas laisser croire un seul instant que les agriculteurs sont opposés au progrès industriel. Tout le monde sait au contraire qu'ils l'admirent, mais ils voudraient très légitimement profiter de ses avantages, comme les autres citoyens.

Seulement, vivant au contact de la nature, ils voient les abus d'un développement industriel mal contrôlé, alors qu'ils sont conscients d'entretenir, par leur travail, pour les citadins et les générations futures, le trésor sans prix des terres qui nous alimentent et des sites qui nous reposent.

Ce rôle de plus en plus important, comment les agriculteurs le joueraient-ils si la tendance plus que jamais, hélas ! sensible à l'urbanisation forcée, au développement de l'emploi dans les seules zones urbaines, vidait les campagnes ?

Permettez-moi sur ce point d'ouvrir une parenthèse : qu'en est-il — et je vous prie de vous en inquiéter auprès de votre collègue M. Guichard — de son fameux projet d'emprunts en faveur des villes nouvelles ? Inutile de vous dire que ce projet est hautement impopulaire dans les milieux ruraux, mais qu'il est aussi, à nos yeux, aberrant, car il risque de contribuer au déséquilibre déjà marqué du territoire français et à la désertion déjà excessive de nos campagnes. Nous présentons la contre-proposition, quant à nous, d'emprunts pour ce « développement rural » qui figure d'ailleurs dans vos attributions.

Mais si l'agriculteur a tout à perdre à la démagogie consummatrice, le consommateur lui-même y a-t-il tout à gagner ? A vouloir lui brader les produits de la terre, à vouloir qu'il y consacre de moins en moins d'argent pour acheter de plus en plus de produits industriels, non seulement on le pousse à une consommation à tous égards excessive de biens d'utilité secondaire ou superflue mais on finit par lui vendre des produits alimentaires de moins bonne qualité.

Voilà quelques aspects d'une société qui ne semble guère avoir été présents dans la négociation de Luxembourg.

J'entends bien, monsieur le ministre, que jusqu'alors vos propos, et je vous en donne acte, avaient exprimé l'idée que le problème agricole était un problème de société. C'était dit un peu timidement — et même contradictoirement dans les termes — car vous parliez, sans beaucoup de clarté ou peut-être avec trop de clarté, d'une agriculture « puissante et libérale ». L'on pourrait s'interroger sur le sens réel de ces adjectifs dans la société libérale et profiteuse que nous subissons.

Mais enfin quand nous lisons votre discours de Saint-Malo devant la fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles, nous y décelons sans conteste un certain souci des hommes, une préoccupation d'équilibre entre ruraux et urbains, une attention aux problèmes des petits exploitants, la reconnaissance même de la valeur sociale, écologique, économique de l'exploitation familiale.

On n'en est que plus déçu qu'à Luxembourg vous ayez paru abandonner les positions sociales qui vous avaient valu quelque estime dans la masse agricole, puisque vous avez donné l'impression, pour aboutir à ces fameux 5,5 p. 100 de hausse du prix du lait, de refuser dans les faits la politique des revenus sans laquelle il n'y aura pas de progrès pour la classe agricole.

Votre peu d'empressement à Luxembourg à suivre les propositions de la Commission, dont M. Mansholt fut le premier auteur, sur l'aide à l'agriculture de montagne a étonné après ce que vous aviez dit vous-même des nécessités de maintenir une population rurale suffisante en zone montagnarde.

Il est vrai que vous aviez inquiété vos auditeurs de Saint-Malo lorsque vous aviez laissé entendre — vous venez de le répéter — que la France n'avait pas intérêt à adopter sur le plan communautaire une politique d'assistance aux bas revenus.

Certes, s'il s'agit de dire que les agriculteurs ne demandent pas une politique d'assistance, ne veulent pas être traités en catégorie sociale assistée, nous comprenons qu'ils attachent de l'importance, pour des questions de dignité, à un autre langage. Mais il ne s'agit pas seulement d'affirmer que l'agriculture assistée est vouée à la disparition, il s'agit aussi de constater, comme l'écrivait mon collègue M. Zeller dans un récent article du journal *Le Monde*, que la distinction s'impose de plus en plus entre la politique des prix et du soutien des marchés agricoles et une politique de soutien du revenu agricole.

En effet, surtout dans les régions d'élevage, la proportion est encore très grande d'exploitations de petite superficie, c'est-à-dire de moins de dix hectares, dont les chefs, âgés de quarante à soixante ans, sans successeurs, ne peuvent envisager une problématique reconversion professionnelle, pas plus qu'ils ne peuvent songer à cesser définitivement leur activité ni à modifier leur exploitation par leurs propres moyens.

A ces victimes de l'évolution, allez-vous dire que la France ne soutient pas une politique d'assistance aux bas revenus ? D'autant que, tout le monde le sait bien, il s'agirait d'une mesure transitoire de justice sociale.

Dans le département de la Manche, que j'ai l'honneur de représenter ici, sur les 122 communes rurales que je viens de visiter encore cette année, cinq seulement sont assurées d'une relève de la plupart des chefs d'exploitation. Or, il s'agit de communes où la superficie moyenne est de l'ordre d'au moins vingt hectares.

Eh bien, ce sont les petites et moyennes exploitations dignes d'intérêt sur d'autres plans qui, contrairement à une opinion encore trop souvent répandue, ont fait le plus grand effort de rentabilité. J'en veux pour preuve un tout récent document de travail de la commission des communautés européennes qui établit qu'en trois années, de 1969 à 1971, le revenu par unité de travailleur actif est passé, pour les exploitations d'élevage, de moins de cinq à dix hectares, de l'indice 100 à l'indice 149, progression plus sensible que celle des exploitations plus importantes, notamment des exploitations de plus de cinquante hectares dont ledit revenu n'avait progressé que de l'indice 100 à 110, reculant même depuis 1969.

Pour ces petites exploitations d'élevage, qui nécessitent le plus d'efforts de la part de ceux qui en vivent, un geste de solidarité, impossible par le seul moyen d'une hausse des prix agricoles, s'impose sous forme d'aide directe personnelle.

Le revenu ? Ecoutez bien, monsieur le ministre : dans la mesure où le revenu minimum des salariés tend vers 1.000 francs par mois, nous nous étions, nous les réformateurs, fixé cet objectif pour les agriculteurs eux-mêmes. (Applaudissements sur les bancs des réformateurs démocrates sociaux.)

Vous savez fort bien qu'on en est très loin et que même si l'on atteignait cette somme ce ne serait pas pour quarante heures par semaine, mais pour dix, douze, quatorze heures de travail par jour ! (Applaudissements sur les bancs des réformateurs démocrates sociaux.)

Là aussi les agriculteurs en sont loin. Je souligne aussi le triste sort des salariés agricoles, à moins de 1.000 francs par mois, eux aussi.

Certes, il n'y a pas que le revenu direct. Il existe d'autres ressources, notamment les subventions.

Je ne vous apprendrai rien, sans doute, en vous disant que ces subventions sont hautement impopulaires, dans la mesure où elles sont plus que mal réparties. Tout le monde n'en bénéficie pas, singulièrement ceux qui en auraient le plus besoin. Au demeurant, vous savez bien que les agriculteurs ne vous demandent pas de cadeaux, pas d'aumônes. Ils sont beaucoup plus sensibles aux prêts qu'aux subventions, mais les prêts eux-mêmes, monsieur le ministre, ne sont pas répartis de façon aussi sociale qu'ils devraient l'être. Ce n'est pas en fonction des critères bancaires classiques que l'on devrait les octroyer, mais selon la valeur des chefs d'exploitation.

Sur ce point, je voudrais formuler deux demandes : En premier lieu, pourquoi les prêts bonifiés du Crédit agricole sont-ils limités à l'accroissement des troupeaux ? Ne croyez-vous pas que ce serait une mesure de justice sociale, d'accorder aussi ces prêts aux éleveurs pour remplacer leurs animaux morts de maladie, notamment de la brucellose ?

Seconde proposition : ne serait-il pas possible d'affecter plus rapidement les crédits, qu'il s'agisse de subventions ou de prêts, afin que les exploitants ne perdent pas des mois avant de commencer la construction de bâtiments d'élevage, par exemple ?

Quant à la restructuration par le remembrement, j'appelle votre attention, monsieur le ministre, sur l'intérêt des échanges amiables, sur les expériences dites de « réorganisation foncière », actuellement en cours dans le département de la Manche, et dont je regrette de vous dire qu'elles ne semblent pas bénéficier d'un préjugé favorable de la part de la direction départementale de l'agriculture.

Autre mesure sociale qu'aimeraient vous voir prendre les exploitants : la réforme de la péréquation entre les prix d'été et d'hiver du lait. Le même, pourquoi ne pas aider, par des prêts appropriés, des jeunes débutant sur de petites surfaces, à faire des productions sans sol, avec garantie de revenus ?

Quant aux fermages, on connaît trop d'abus pour ne pas souhaiter, pour le propriétaire comme pour le fermier, la fixation de prix régionaux.

Monsieur le ministre, le problème social agricole ne se pose d'ailleurs pas qu'en France, et il est clair qu'il doit s'agir d'une action à l'échelle européenne, afin que la société de nos neuf pays ne prolonge pas les injustices qui ont, jusqu'à présent, dans l'ensemble, frappé le monde agricole, plus qu'aucun autre secteur socio-professionnel.

Que l'on ne vienne pas nous dire que le risque est alors grand d'accroître démesurément le budget agricole européen ! Il s'agit simplement de mieux orienter celui-ci. Que l'on songe aux cent millions d'unités de compte gaspillées chaque année dans la dénaturation du blé ! Que l'on songe aux fameuses taxes sur les matières grasses importées, dont on attend encore qu'elle frappe cette masse énorme — plus de quatre millions de tonnes par an — de produits oléagineux et autres achetés chaque année par une Europe où l'on se permet de considérer comme une montagne un surplus réel de quelque deux cent mille tonnes de beurre !

A propos du tonnage qui vient d'être vendu pour un prix défiant toute concurrence à l'U. R. S. S., vous conviendrez qu'il y a là de quoi faire grogner non seulement les consommateurs mais les producteurs de lait eux-mêmes.

Pourquoi, si ce n'était pour peser sur les prix à la production, les gouvernements ont-ils si longtemps accepté que la Commission de Bruxelles freine les exportations de produits laitiers ? Rien que l'an dernier, la France a manqué l'exportation de 93.000 tonnes de poudre de lait, de 25.000 tonnes de beurre et de 127.000 tonnes de lait frais, ce qui a cassé la progression constante enregistrée les années précédentes. Piètre politique que celle-là ! Certes, les producteurs sont satisfaits de la disparition d'un stock encombrant, mais ils estiment, avec bon sens me semble-t-il, que mieux vaudrait favoriser la consommation intérieure.

A cet égard nous vous donne acte de la décision prise à Luxembourg d'apporter une aide à la consommation du beurre.

Pour en rester à cet aspect fondamental de la politique agricole qu'est celui du revenu, où en sont, monsieur le ministre, les engagements que vous aviez pris lors du dernier débat budgétaire ?

Vous aviez, par exemple, promis à notre collègue, M. de Montdesquiou, une nouvelle présentation du B. A. P. S. A. Vous aviez dit aussi que vous cherchiez, avec votre collègue des postes et télécommunications, à accélérer notre équipement en ce qui concerne le téléphone rural. Vous aviez encore laissé entendre une issue prochaine des travaux visant à la réforme de l'indemnité viagère de départ. Etrange palliatif d'un système cohérent de retraites agricoles qui manque cruellement, cette I. V. D. est

si bizarre et si peu logique que le montant de la retraite d'un petit agriculteur abandonnant son exploitation dépend de la superficie de celle de son voisin, de sorte que souvent les restructurations les plus souhaitables, celles qui transformeraient une petite exploitation peu rentable en une exploitation de surface viable, ne sont pas encouragées, l'I. V. D. majorée n'ayant d'action restructurante qu'au profit d'agriculteurs installés sur des surfaces déjà suffisantes.

Où en est, monsieur le ministre, le financement des adductions d'eau dont le retard, scandaleux à notre époque, est un frein à la modernisation de maintes exploitations agricoles ?

Avec votre collègue de l'éducation nationale, vous pourriez aussi vous interroger sur l'incohérence et l'injustice du système des bourses scolaires, sur l'implantation insuffisante des collèges d'enseignement technique, sur les ravages éducatifs d'une conception étroite de la prolongation de la scolarité jusqu'à seize ans, sur les transports scolaires, etc.

Où en est surtout le développement rural équilibré particulièrement nécessaire à la France ? Où en est — et vous pouvez vous en inquiéter auprès de votre collègue de l'aménagement du territoire — l'infrastructure de nos régions rurales, infrastructure sans laquelle il est illusoire de promouvoir une véritable décentralisation des emplois industriels indispensables à la jeunesse de nos circonscriptions rurales ?

Vous le voyez, monsieur le ministre, nous touchons à bien des aspects qui ne sont pas exclusivement agricoles, mais c'est sur le terrain que l'on voit le mieux à quel point le monde rural est encore isolé, à l'écart non seulement des éléments de confort dont jouit le reste de la population, mais encore et surtout des moyens de développement dont bénéficient les autres citoyens.

De même qu'il ne saurait y avoir de développement agricole et rural sans une politique d'ensemble au niveau national, de même les difficultés que vous venez de connaître à Luxembourg, et qui ne sont qu'une version aggravée des pénibles marchandages qu'a toujours connus la politique agricole commune, nous montrent que celle-ci n'a qu'un seul défaut, celui d'être trop isolée, de n'être pas soutenue par d'autres politiques communes.

Nous avons cité la politique sociale, les équipements. C'est le moment d'évoquer la politique régionale européenne qui n'existe encore que sur le papier, tandis que la France ne s'est pas encore dotée de structures vraiment régionales.

Il faudrait également évoquer la politique de l'énergie, puisque les prix des carburants défavorisent les agriculteurs français ; il faudrait encore parler de la politique commerciale que la Communauté entend mener à l'égard des pays tiers et pour laquelle, face aux Etats-Unis, la plus grande fermeté s'imposera, tant pour limiter les importations de produits agricoles d'outre-Atlantique, que pour tenter d'aboutir à une négociation mondiale sur les prix des matières premières et notamment des produits tropicaux.

Enfin, et ceci est peut-être plus important encore, les retards et les crises de la politique monétaire sont, de toute évidence, une menace pour le Marché commun agricole et pour le système des prix communs.

Vous le voyez, nous débouchons inévitablement sur des problèmes d'une tout autre nature que les questions purement agricoles. En raison même de l'avenir de cette politique agricole, tout se tient.

L'erreur du Gouvernement auquel vous appartenez et de ses prédécesseurs, c'est d'avoir cru que l'on pouvait obtenir durablement une politique agricole commune au nom de la solidarité européenne en laissant piétiner les autres politiques communes, notamment l'union économique et monétaire. (Applaudissements sur les bancs des réformateurs démocrates sociaux.)

Mais pour plus grande erreur est encore d'avoir cru et de croire que l'on peut assurer l'avenir de l'Europe agricole sans pouvoir politique commun s'appuyant sur des institutions représentatives.

Vous avez fait allusion, monsieur le ministre, à un « cadre européen cohérent ». Eh bien, les réformateurs vous prennent au mot : un cadre européen cohérent, cela ne peut être qu'un cadre politique.

L'Europe agricole a besoin, plus qu'aucune autre politique commune, de l'Europe politique puisqu'il lui faut, pour ne pas s'écrouler, les contreforts d'une politique sociale hardie, laquelle requiert évidemment des débats et des décisions hautement politiques.

Nous avons toujours dit, au risque de lasser, que l'Europe serait sociale ou ne serait pas, qu'elle serait politique ou ne serait pas. Plus qu'aucune autre catégorie sociale, monsieur le ministre, les agriculteurs français savent qu'il n'est pas pour eux d'autre chemin. (Applaudissements sur les bancs des réformateurs démocrates sociaux.)

M. le président. La parole est à M. Bayou.

M. Raoul Bayou. Monsieur le ministre, mes chers collègues, au début de cette législature, je voudrais formuler le vœu que le problème viticole soit mieux compris par le pouvoir actuel qu'il ne l'a été depuis 1958 par les gouvernements successifs.

Mon intervention se place au sortir de discussions européennes, par ailleurs très décevantes, où l'on a très peu parlé du vin, comme s'il s'agissait d'une denrée secondaire, d'un problème dont on peut « bâcler » à la fois l'étude et la solution.

Ce vin rapporte pourtant deux cents milliards d'anciens francs par an au Trésor grâce aux taxes indirectes exorbitantes qui le frappent. Il constitue, comme le lait, la base même de la vie de millions de Français qui ont été jusqu'à présent, notamment dans le Midi, déclassés par rapport au reste de la population.

Monsieur le ministre, j'ai sous les yeux le texte de mon dernier discours à cette tribune, le 14 novembre dernier. Je m'aperçois que je pourrais reprendre tous les arguments et toutes les remarques que j'avais avancés à cette époque.

Le Marché commun viticole est toujours « bancal » ; il n'existe pas de soutien valable des cours ; la fiscalité est excessive ; la campagne anti-vin, arrêtée pendant la période électorale, a recommencé de plus belle ; les importations continuent.

Vous me direz que vous êtes venu à Montpellier, en février dernier, formuler des promesses précises et que vous vous efforcez de les tenir.

Voyons un peu où nous en sommes.

Il est exact que les prix ont augmenté, mais vous savez pourquoi. Le Gouvernement n'a aucun mérite en cette affaire.

Les prix ont progressé en raison des mauvaises récoltes, à la fois en France et en Italie. Les prix italiens étant plus élevés de 30 p. 100 que les nôtres, il a bien fallu tenir compte en partie de cette réalité.

Il est donc difficile d'expliquer les importations de vins transalpines qui risquent d'atteindre des volumes très importants et s'ajoutent à celles en provenance d'Afrique du Nord. On dit même que certains vins algériens sont baptisés italiens au cours de la traversée de la mer. Cette opération expliquerait la teneur alcoolique élevée de certains vins importés. Sans contrôle sérieux, nous sommes obligés de demeurer dans le doute, et c'est une raison de plus pour nous de réclamer l'instauration d'un contrôle vraiment efficace.

Revenons au problème des prix. Les dernières cotations sont relativement saines, mais elles suscitent des réflexions que j'ai entendues dans nos villages et que je tiens à vous rapporter puisque la démocratie veut que la voix de la base monte jusqu'à Paris.

Les viticulteurs qui vendaient leur vin à 6,50 francs le degré-hectolitre au mois d'août dernier se sont souvent empressés de laisser partir leur récolte à 8 francs au début de l'automne. Ils n'auront pas profité des améliorations qui ont suivi, et c'est injuste. Puisqu'il n'y a pas eu de blocage, la prime afférente ne sera pas payée. D'où une perte sensible de revenu, que vous avez vous-même naguère estimée à 20 p. 100, monsieur le ministre. Quand le vigneron fera le compte de ses ventes, il s'apercevra qu'il a obtenu cette année moins d'argent que l'année précédente à cause de la perte de récolte et des chutes de degré. Pourtant l'opinion publique, qui suit les mercuriales, pourrait penser le contraire et elle se tromperait.

Cela ne serait pas arrivé si, au lieu de maintenir depuis 1958 les cours à un niveau anormalement bas, les gouvernements avaient accepté et fait respecter des prix progressifs annuels normaux en rapport avec les prix de revient, ce qui nous aurait amenés à la situation actuelle, voire plus haut, mais par paliers, évitant ainsi l'appauvrissement catastrophique des viticulteurs méridionaux.

Puisque j'ai évoqué le problème posé par le revenu des viticulteurs, il me faut vous rappeler qu'à Montpellier vous avez formellement promis d'apporter une aide substantielle à ceux qui avaient été sinistrés qualitativement.

Or rien n'a été fait à ce sujet dans le département de l'Hérault. Je tiens à votre disposition les preuves formelles de cette carence, d'autant plus inexplicable que vous avez affirmé, à plusieurs reprises, votre volonté de respecter votre parole et votre souci d'équité.

Pour conclure ce chapitre, je rappellerai que les prix des vins de consommation courante sont à l'heure actuelle tout juste normaux à la production.

Mais il vous appartient d'abaisser la double fiscalité qui assomme le vin avec une T. V. A. de 17,6 p. 100 et un droit de circulation de 9 francs par hectolitre. C'est en prenant une telle mesure que vous permettrez à nos exploitations familiales de vivre, sans décourager leur clientèle dont le niveau de vie est souvent préoccupant et sans diminuer le volume général de la consommation.

Au moment où nous parlons, se pose avec acuité une nouvelle question, celle de l'enrichissement des vins et, en particulier, de la chaptalisation. A plusieurs reprises, j'ai été amené à réclamer une loi unique pour toute la France, et celle-ci s'impose aujourd'hui pour l'ensemble de la C. E. E. Le grave problème de la chaptalisation est d'actualité puisqu'il vient d'être posé, en termes très clairs, par la fédération des caves coopératives.

Pourriez-vous nous exposer votre point de vue sur la chaptalisation et sur son contrôle ?

Il serait utile aussi que vous précisiez votre pensée et vos moyens d'action concernant la rénovation de la viticulture traditionnelle.

Ne soyez ni l'apprenti sorcier qui tue ses malades en voulant les guérir, ni celui qui crée l'injustice parce qu'il n'agit qu'en des points choisis d'après des critères obscurs.

Nous attendons votre plan pour le discuter et pour le juger en toute connaissance de cause.

Dans un domaine assez semblable, nous vous demandons de ne pas détruire les groupements de producteurs existants, reposant le plus souvent sur la coopération, sous prétexte d'améliorer la formule.

Monsieur le ministre, je manquerais à ma mission si je ne vous disais pas, une fois de plus, combien votre rôle peut être déterminant pour la santé de la viticulture de notre pays.

Vous avez la chance que la nature, par ailleurs dure pour le vigneron, vous ait accordé un certain répit. Vous pouvez agir à froid pour assurer l'avenir de la vigne et du vin. Pour cela, soyez hardi et faites preuve de bon sens.

Comme nous l'avons maintes fois demandé, notamment en novembre dernier, abaissez la fiscalité du vin au niveau de celle qui frappe les autres produits agricoles ;

Appliquez la loi qui interdit les coupages entre les vins de la Communauté et les autres ;

Assurez aux viticulteurs un juste revenu par des prix corrects et sans cesse actualisés ;

Mettez en place un système européen de soutien des cours qui s'inspire de l'ancien statut viticole français avec blocage prévisionnel, échelonnement des sorties, financement et distillation des mauvais vins d'abord, et, si les cours baissent en cours de campagne au-dessous du prix plancher, d'un volume de vin nécessaire à la remontée des prix des vins — et pas seulement des R 2, comme vous l'avez dit tout à l'heure, mais aussi et surtout des R 1 ;

Etablissez l'identité des législations, des aides et des charges à l'intérieur des pays de la Communauté ;

Payez la qualité à sa juste valeur ;

Utilisez, quand il le faut, les clauses de sauvegarde intra-communautaires et extra-communautaires qui protègent les viticulteurs français d'abord et les viticulteurs européens ensuite ;

Supprimez les patentes sur les coopératives viticoles et soutenez cette coopération qui assure la survie des exploitations familiales ;

N'acceptez pas que les importations perturbent notre marché ;

Opposez-vous à l'entrée de l'Espagne dans le Marché commun : ses trente millions d'hectolitres produits à bas prix nous porteraient un coup mortel ; (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et sur plusieurs bancs des communistes et des réformateurs démocrates sociaux.*)

Assurez la promotion des vins de consommation courante et l'épanouissement des vins de l'article 26, des A. O. S., des vins de pays, des V. D. Q. S., des A. O. C. et des V. D. N.

Ce sont les fruits du noble travail d'hommes et de femmes qui croient à ce qu'ils font et qui méritent de vivre dignement à l'abri des coups du sort, de la spéculation et de la mauvaise politique.

Il est temps encore. Songez à ce que serait leur sort si, l'an prochain, l'impréparation, l'oubli, l'injustice se liguèrent contre eux pour les replonger dans le marasme qu'ils ont trop souvent connu et qu'ils ne méritent pas.

« Gouverner, c'est prévoir. » Gouvernez en prévoyant donc l'instauration d'un marché viticole rémunérateur, correctement soutenu et protégé, selon les vœux exprimés par la charte que vous connaissez bien et qui constitue une solution de raison et d'équité valable. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche, des communistes et sur plusieurs bancs des réformateurs démocrates sociaux.*)

**M. le président.** La parole est à M. Rolland.

**M. Hector Rolland.** Monsieur le ministre, il est des problèmes mineurs qui soulèvent la passion dans cet hémicycle sans que pour autant le pays les épouse ; il lui arrive même de les rejeter, tant il est vrai, comme le disait Talleyrand, que tout ce qui est excessif est insignifiant.

En revanche, monsieur le ministre, la bataille que vous avez soutenue à Luxembourg en ce qui concerne les prix agricoles français a soulevé une grande inquiétude dans le pays. Les nouvelles, plus ou moins contradictoires, qui nous parvenaient à travers les communiqués n'étaient pas de nature à nous rassurer.

Le résultat acquis, bien que jugé insuffisant, ne doit pas nous faire oublier les augmentations que vous avez finalement obtenues et pour lesquelles nous devons vous féliciter très vivement.

**M. Pierre Gaudin.** Quelles augmentations ?

**M. Hector Rolland.** Enfin, l'essentiel à nos yeux, c'est bien, comme vous l'avez déclaré vous-même, la sauvegarde de la Communauté européenne, surtout à quelques mois des dures discussions qu'elle aura à soutenir face aux exigences des Etats-Unis.

C'est la raison pour laquelle, en dehors des améliorations de prix et la sauvegarde de la Communauté, les décisions prises à Luxembourg par le conseil des ministres sont à marquer d'une pierre blanche : elles témoignent plus que jamais de la hiérarchisation indispensable entre les prix des productions végétales et ceux des productions animales.

Vous savez, monsieur le ministre, que je suis très attaché au développement de l'élevage, et tout particulièrement à la production de viande bovine. L'augmentation de prix décidée pour ce produit n'atteint certainement pas le niveau que nous aurions souhaité, puisque les professionnels avaient demandé un relèvement de 30 p. 100 et que vous-même avez négocié pour obtenir 15 p. 100. Mais la différence entre le taux retenu et celui adopté pour les céréales, qui est de 9,5 p. 100, marque néanmoins une orientation qui n'a jamais été aussi nette en faveur de la viande par rapport aux productions végétales excédentaires.

Je vous félicite, monsieur le ministre, d'avoir obtenu ce résultat et je crois très sincèrement qu'il encouragera nos éleveurs à investir et à développer une production qui connaît actuellement une si grave pénurie.

Depuis la dernière conférence annuelle, le Gouvernement a, par ailleurs, engagé une politique dynamique en faveur de l'élevage. Je vous ai déjà dit, en public comme en privé, ce que j'en pensais.

Je crois que l'intervention permanente, la lutte contre la brucellose, la concertation entre les professions sont une bonne chose.

Vous n'ignorez pas que j'étais beaucoup plus réticent quant à la création de l'office de la viande. Cependant, cet office a été créé et vous avez dit à plusieurs reprises qu'il fonctionnerait de façon libérale. J'espère qu'il en sera vraiment ainsi et, puisque nous voulons bien vous faire confiance, sur ce point comme sur beaucoup d'autres, il faudrait maintenant mettre cet office en place le plus rapidement possible.

La conférence annuelle date du 29 septembre 1972, et les principaux textes ont été publiés le 4 janvier 1973. Il ne faut plus perdre de temps, car c'est dans les périodes favorables qu'il faut se donner les moyens de faire face aux difficultés qui, sur un tel marché, risquent de se produire un jour ou l'autre et qu'ensemble nous pourrions regretter.

Mais il est un point où votre politique, marquée d'excellentes intentions, n'est pas assortie, actuellement, de moyens suffisants : je veux parler du nouveau financement de l'élevage.

Vous avez accompli, dans ce domaine, un effort considérable puisque, vous l'avez rappelé précédemment, l'enveloppe des prêts spéciaux à l'élevage est passée de 170 millions de francs en 1972 à 700 millions en 1973. Malheureusement, ce montant, quoique très élevé, est encore insuffisant. En effet, monsieur le ministre, les évaluations que vous avez faites étaient fondées sur les demandes présentées à une époque où le système de financement n'était pas avantageux. Aujourd'hui, la possibilité d'emprunter à des taux super-bonifiés, avec un différé correspondant au caractère même de la production de viande bovine, a provoqué un « appel d'air » énorme, et toutes les estimations que vous avez pu faire se trouvent dépassées. Or rien ne serait plus grave, après avoir obtenu toute une série de mesures excellentes dans leur principe, soit à Bruxelles, soit sur le plan intérieur, que de limiter, par un goulet d'étranglement financier, le développement de cette production.

Les résultats que vous avez obtenus à Luxembourg et qui marquent définitivement l'orientation en faveur de la viande doivent aussi se traduire dans ce domaine. Sinon, ils risquent de rester une fois encore lettre morte.

Je vous serais reconnaissant d'étudier les possibilités d'accroître les moyens du crédit agricole une fois qu'auront été réglés les dossiers actuels, comme je vous le demandais lors de la discussion du budget de l'agriculture.

Représentant une circonscription en grande partie agricole, je puls affirmer que les négociations de Luxembourg ne sont pas passées inaperçues. La bataille continuelle que vous avez soutenue avec beaucoup de vigueur, d'énergie et de caractère a sensibilisé profondément les agriculteurs qui n'ont pas manqué de m'informer de vos efforts, auxquels ils ont été très sensibles. Il m'est agréable de vous faire connaître leur sentiment.

Nous ne pouvons, monsieur le ministre, qu'ajouter, du haut de cette tribune, nos félicitations à celles qu'exprime le monde agricole. Nous avons le sentiment que les intérêts de l'agriculture française sont en bonnes mains. (Applaudissements sur de nombreux bancs de l'union des démocrates pour la République.)

**M. le président.** La parole est à M. Labarrère.

**M. André Labarrère.** Les lois relatives à l'agriculture sont si nombreuses que l'on oublie souvent ou que l'on retarde la publication de leurs modalités d'application ; et le plus souvent, quand on les publie, elles tronquent un texte, l'amputent et lui enlèvent toute sa valeur.

Je voudrais, monsieur le ministre, prendre un seul exemple...

*Un député socialiste.* Le ministre est parti !

**M. André Labarrère.** ... celui du décret n° 73-18 du 4 janvier 1973, portant création d'une dotation d'installation au profit des jeunes agriculteurs.

L'idée est, *a priori*, intéressante, bien qu'elle ait surgi en pleine période électorale et fleuri dans tous les discours de la majorité.

Une fois passées les émotions du suffrage universel, qu'en est-il aujourd'hui ?

Tout d'abord, dans les directives qui émanent de votre ministère, la liste des exclusives est telle qu'on se demande si beaucoup de jeunes agriculteurs peuvent prétendre à cette dotation. Outre son caractère restrictif, ce texte est confus, à tel point que les jeunes agriculteurs hésitent à formuler une demande.

Alors, monsieur le ministre, soyez clair ! Sinon, comme le fait s'est produit souvent dans le passé, la mesure prévue dans le décret sera vidée de tout sens.

J'aimerais que vous nous éclairiez, entre autres, sur les contradictions que l'on relève entre le décret du 4 janvier 1973 et les instructions de votre ministère, car l'application du décret en est rendue très difficile.

Deux points de la note d'instruction du 15 janvier 1973 sont en totale contradiction avec ledit décret.

Premier point : dans l'instruction du 15 janvier 1973, au premier alinéa de la page 3, il est stipulé que « les dépenses figurant au programme, d'une durée maximum de trois ans à compter de la date d'attribution de la dotation, peuvent concerner... », etc.

Or cette phrase n'est pas conforme aux dispositions de l'article 3 du décret du 4 janvier 1973, selon lesquelles « la dotation d'installation est payable en trois versements au cours des trois années suivant l'établissement de bénéficiaire... ».

Dans le décret, il est bien précisé que le programme de dépenses de 50.000 francs comprend les dépenses d'installation dont une partie, en tout état de cause, est réalisée avant la date d'attribution de la dotation.

Il est certain que, dans l'esprit des auteurs de ce texte, cette dotation doit alléger l'ensemble des dépenses qu'entraîne une installation, et non pas seulement contribuer aux dépenses postérieures à l'installation.

Or, à cause de cette instruction, qui a été diffusée au niveau départemental, les jeunes agriculteurs, quand ils se présentent devant l'administration, ne parviennent pas ou ont beaucoup de mal à faire prendre en compte leurs dépenses d'installation, dont le montant excède très souvent 50.000 francs. On leur demande de prévoir et de réaliser un plan de dépenses de 50.000 francs au moins, s'ajoutant à leurs dépenses d'installation.

**M. Jean Brocard.** Ce n'est pas le débat !

**M. André Labarrère.** Mais si !

**M. Jean Brocard.** Vous n'avez qu'à poser une question écrite ! (Protestations sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche.)

**M. André Labarrère.** Laissez-moi parler ! De toute façon, le débat porte sur la politique agricole.

Je n'ai pas la chance, moi, d'être conseiller à la Cour ! Je traite d'un point précis. L'aide aux jeunes agriculteurs détermine en partie l'avenir de l'agriculture. Nous sommes au cœur du débat.

**M. Jean Brocard.** Nous perdons notre temps ! (Nouvelles protestations sur les mêmes bancs.)

**M. le président.** Monsieur Brocard, vous n'avez pas la parole. Si vous désirez interrompre l'orateur, vous devez lui en demander l'autorisation.

**M. André Labarrère.** Si encore ce qu'il dit était intelligent !

**M. le président.** Mon cher collègue, vous n'avez pas à préjuger si ce qu'il dira est intelligent ou non, puisqu'il n'a rien dit !

**M. André Labarrère.** Il a déjà parlé !

**M. le président.** Poursuivez, monsieur Labarrère.

**M. André Labarrère.** En me tournant vers vous, monsieur le président, je me suis aperçu que M. le ministre se trouvait à votre côté, c'est-à-dire derrière moi. Je suis donc heureux qu'il m'entende.

**M. le président.** Le ministre est avec le président. Vous ne sauriez lui en faire grief !

**M. André Labarrère.** Est-ce un rapprochement ? (Sourires.)

J'en arrive au second point des contradictions dont je parlais il y a un instant, et je reste bien dans le sujet.

Cette autre phrase de l'instruction du 15 janvier 1973 me laisse réveur : « La dotation n'est pas exclusive des avantages réservés aux agriculteurs migrants ».

*A contrario*, cela signifie-t-il que la dotation ne peut se cumuler avec des avantages autres que ceux des agriculteurs migrants ?

C'est un problème important et nous aimerions savoir si sont cumulables avec la dotation : la prime de promotion sociale, dite d'établissement, la prime à l'unité pour le gros bétail, pour la fameuse « vache tondeuse », dont vous parlez sans arrêt et que, dans le département des Pyrénées-Atlantiques, vous avez annoncée à son de trompe, si je puis m'exprimer ainsi. Or, dans ce département, seulement deux cents primes à la vache tondeuse ont été attribuées. Est-ce cela une véritable politique ? De même, les subventions pour les bâtiments d'élevage sont-elles cumulables avec la dotation ?

Il serait bon que vous précisiez que la dotation d'installation n'entraîne la suppression d'aucune forme d'aide dont pourrait bénéficier le jeune agriculteur.

D'autres instructions sont également en contradiction avec le décret, quant au mode de financement.

Au-delà des contradictions entre le décret et les instructions ministérielles, je voudrais, monsieur le ministre, vous entretenir de quatre préoccupations qui ont trait à l'amélioration de la portée de la dotation d'installation.

Premièrement, on constate l'absence totale de précisions sur les installations en G. A. E. C. ou en co-exploitation.

Deuxièmement, la superficie requise pour l'attribution de la dotation est égale au double de la surface de référence, ce qui exige des superficies importantes et parfois très difficiles à trouver dans des zones à forte occupation.

Troisièmement, les soultes devraient être, dans le programme des dépenses, prises en compte au moins dans la proportion de 50 p. 100. En effet le paiement de soultes correspond le plus souvent au rachat d'une partie du capital d'exploitation, tel qu'il est décrit dans la liste des dépenses visées par le décret. Ce paiement représente parfois l'essentiel des dépenses d'installation.

Quatrièmement, les jeunes agriculteurs ne savent pas de façon précise, je le répète, s'ils peuvent prétendre à la dotation d'installation. Pourquoi ne pourraient-ils pas présenter un dossier conditionnel, identique à celui qui est constitué en vue de l'obtention de l'indemnité viagère de départ, de façon à établir clairement l'existence de ce droit ?

Tout ce que je viens de dire intéresse vraiment l'agriculture, de même que ce qui va suivre.

Les jeunes agriculteurs, même lorsqu'ils sont soumis à une tutelle familiale lourde, n'en supportent pas moins le poids de la solitude. Vous le savez fort bien, monsieur le ministre, il se pose un problème très grave : celui du célibat forcé des agriculteurs.

Je n'entends nullement transformer les services de votre ministère en agence matrimoniale, mais ne trouvez-vous pas navrant de voir de plus en plus d'hommes seuls à la tête des exploitations ?

Maintenant, les jeunes filles ne veulent plus vivre à la campagne et, vous le savez aussi, l'image qu'elles se font de l'état de femme d'agriculteur apparaît à beaucoup comme une forme d'esclavage : un travail difficile, pas de vacances, pas de liberté, l'isolement.

Le bouleversement nécessaire des mentalités dans ce domaine n'est pas pour demain ; il faut le préparer et, pour ce faire, c'est la sécurité du revenu, assortie de conditions matérielles décentes et de la reconnaissance de l'utilité sociale de l'agriculteur qui amèneront ce changement psychologique.

La dotation d'installation doit donc s'inscrire dans une politique d'ensemble.

Telles sont, monsieur le ministre, les quelques remarques que je voulais vous présenter. Permettez-moi d'espérer que, même si, pour certains, elles ne représentent que très peu de chose — tout le monde ne peut pas traiter des grands problèmes, et le groupe du parti socialiste et des radicaux de gauche a jugé préférable qu'à un exposé introductif d'ensemble succèdent quelques interventions sur des points de détail — permettez-moi d'espérer, dis-je, que ces remarques appelleront certaines précisions de votre part.

J'ai simplement voulu rappeler que le sort de l'agriculture est lié non seulement à un phénomène économique, à une question de prix ou de structures, mais aussi à un grave problème de condition humaine. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes.)

**M. le président.** La parole est à M. Bertrand Denis.

**M. Bertrand Denis.** Monsieur le ministre, au début de ce débat, notre ami M. Soisson a exposé, dans ses grandes lignes, l'opinion du groupe des républicains indépendants. Je n'y reviendrai donc pas.

Je bornerai mon propos à fournir quelques précisions d'ordre pratique et à vous demander quelques explications complémentaires sur les résultats que vous avez obtenus dans vos négociations.

Avant d'aborder le sujet, qu'il me soit permis de vous remercier.

Du haut de cette tribune, lors de la déclaration de politique générale de M. le Premier ministre, j'avais réclamé, en faveur de l'agriculture, la diminution de ce que j'appellerai les corrections de change, une amélioration des prix, ainsi qu'une prise de conscience des problèmes des agriculteurs défavorisés, et en particulier des agriculteurs de montagne.

Sur ces trois points, vous vous êtes battu et vous nous avez rapporté des résultats qui, s'ils n'atteignent pas tout à fait les objectifs que nous souhaitons voir atteindre, démontrent que vous avez fait tout votre possible en faveur de l'agriculture.

Nous, républicains indépendants, sommes heureux que l'Europe soit sortie victorieuse de ce débat, car nous tenons à l'Europe, et nous vous remercions de ce que vous avez fait pour elle.

Nous sommes très conscients des difficultés que vous avez dû surmonter. Nous pensons d'ailleurs que la construction de l'Europe sera elle-même difficile. Mais l'Europe vaut la peine que l'on se batte avec elle et pour elle. (Applaudissements sur les bancs des républicains indépendants.)

Et, puisque je parle de l'Europe, je voudrais dire à nos collègues socialistes que je me souviens encore très bien des déclarations que M. Maurice Faure a faites ici même, au mois de décembre dernier, au sujet du Marché commun.

Qu'il y a loin des paroles de M. Maurice Faure, signataire du traité de Rome, à celles que nous avons entendues aujourd'hui de la bouche de M. Pierre Joxe !

Monsieur Pierre Joxe, les pensées que vous avez exposées vont très loin dans le sens de la « marxisation » de l'agriculture, et nous ne vous suivrons pas !

Ce qui nous étonne, et ce que nous regrettons vivement, c'est que les socialistes, qui, jusqu'à présent, avaient été fidèles à l'idée de Marché commun et dont les représentants siègent dans les organismes « européens », vous aient choisi comme premier orateur dans le débat qui s'ouvre aujourd'hui. Nous espérons qu'il s'agit là d'une erreur et non d'un signe des temps. (Interruptions sur les bancs des socialistes et des radicaux de gauche.)

Maintenant, monsieur le ministre, permettez-moi de vous présenter quelques suggestions d'ordre pratique.

Tout d'abord, nous avons constaté que le prix de vente au détail du beurre pouvait être réduit, et nous serions très heureux si vous pouviez faire en sorte que, dès maintenant, cette réduction soit applicable sur le marché français.

Du beurre de stockage a été distribué à un prix inférieur au prix normal, à 1,85 franc le kilogramme, si mes renseignements sont exacts. Les ménagères françaises ne pourraient-elles pas profiter des efforts consentis par la Communauté économique européenne ? Ainsi éviterait-on de brader du beurre. Nous espérons pourtant que la période des braderies était terminée. Nous aurions préféré que ce beurre de stockage servit à incliner non seulement les ménagères françaises mais aussi les ménagères anglaises à consommer davantage de beurre.

Ce pourrait être aussi un moyen d'éviter une limitation de la production, car les transformateurs de lait, qu'ils soient coopératives ou industriels, ont besoin de vendre leur beurre pour payer un prix suffisant à la production.

Dans le marché laitier, il y a toujours un point de comparaison. Dans de nombreux départements, en effet, ce sont les coopératives et les industriels qui, ensemble, déterminent le prix du lait. Il n'y a donc pas de fait capitaliste ; il y a simplement un fait de production et de transformation et il peut coûter fort cher d'aller à l'encontre des lois économiques.

Faut-il rappeler qu'en France un effort considérable est consenti en faveur de la petite production et de la petite propriété ?

Le montant du budget annexe des prestations sociales agricoles est supérieur à sept milliards de francs, ce qui signifie que la collectivité prend en charge le budget social des petits agriculteurs. Nous y sommes favorables. Il convient de reconnaître au moins cet effort et de ne pas oublier que les petites exploitations familiales bénéficient, sur leurs cotisations sociales, d'un abattement qui peut atteindre 80 p. 100.

Que l'on ne se méprenne donc pas sur l'action du Gouvernement. (Interruptions sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche.)

Puisque vous entendez aider les producteurs, monsieur le ministre, nous souhaitons que vous déterminiez une politique des aliments du bétail. Des aides sont consenties en faveur des exportations, notamment de poudre de lait ; nous aimerions que les agriculteurs français en bénéficient pleinement.

Par ailleurs, en ce qui concerne les tourteaux, si l'on ne peut pas produire de soja en France, il convient d'aider les cultures de remplacement, celle du tournesol, par exemple, qui donne un tourteau comparable, ce qui permettrait aux producteurs de lait d'obtenir ces aliments du bétail à des prix corrects et non pas à des prix trop élevés comme c'est le cas actuellement.

Il faudrait aussi favoriser la construction des bâtiments d'élevage. Sans faire de particularisme, je connais des régions où, depuis un an, des dossiers de demandes, tant de subventions que de prêts à la construction, attendent « à la porte » des directions de l'agriculture. Il convient, monsieur le ministre, de revoir cette procédure.

Enfin, le prix du lait doit être respecté, ce qui n'est pas toujours le cas, et cela pour deux raisons.

D'abord, au moins l'un de nos partenaires de la Communauté paie le lait à ses agriculteurs moins cher que le prix d'orientation, d'où une production fromagère dont les prix gênent nos transformateurs et, en définitive, pèsent sur nos producteurs de lait. Dans ces conditions, on ne pourra vraiment pas parler de Marché commun tant qu'aucune coordination n'existera entre les prix décidés à Bruxelles ou à Luxembourg et ceux qui sont pratiqués dans les Etats membres de la Communauté. Je vous demande d'y veiller, monsieur le ministre ; et, si vous le désirez, je vous donnerai des renseignements sur des cas précis.

Ensuite, en France même, pourquoi certains magasins à grande surface vendent-ils le lait moins cher que d'autres distributeurs ? En le revendant sans doute à perte aux ménagères, ils pèsent ainsi sur les cours du lait. C'est anormal : le lait doit être vendu à un prix qui couvre à la fois la rémunération du producteur et les frais d'approche.

En outre — dernière remarque sur ce sujet — pourquoi, monsieur le ministre, encouragez-vous les importations de vaches Holstein — si mon information est inexacte, apportez-moi le démenti — alors que si elles présentent, certes, l'avantage de produire beaucoup de lait, elles ont surtout l'inconvénient de ne fournir aucune viande lorsqu'elles sont abattues ? Ce n'est pas aider la production bovine que d'encourager l'importation de vaches de cette race. (Applaudissements sur les bancs des républicains indépendants.)

J'aborde maintenant le problème des primes destinées à encourager l'élevage.

Vous avez annoncé l'octroi de primes à l'hectare, monsieur le ministre. Nous en acceptons l'augure, mais nous serions heureux de savoir comment vous comptez les accorder.

Vous avez demandé des primes à la conversion. Je vous rappelle que la France possède des races spécifiquement à viande, les deux plus célèbres étant la charolaise et la limousine, et qu'il est possible d'obtenir des croisements dits « industriels » avec de nombreuses races mixtes, à condition de les encourager et de garder les souches pures.

Il serait également opportun d'aider les agriculteurs qui, pour obtenir de bons veaux d'élevage, leur font consommer du vrai lait de la ferme. Etant donné qu'il subsiste alors un excédent de crème, il conviendrait de généraliser dans tous les

départements l'octroi de la « prime à la crème », qui est accordée dans certains départements, alors que dans d'autres il est impossible de l'obtenir — on ignore pourquoi — même si un millier d'agriculteurs sont concernés. Il faut, monsieur le ministre, encourager par tous les moyens la consommation du vrai lait par les veaux, qui deviendront résistants et, plus tard, fourniront de la viande de qualité.

Je vous ai déjà parlé de la politique de l'alimentation du bétail ; mon collègue, M. Michel Jacquet, vous entretiendra des zones de montagne. J'aborderai maintenant le problème des zones de rénovation rurale.

Le système des zones de rénovation rurale est à revoir, monsieur le ministre. En effet, certaines régions sont méritantes, mais je ne suis pas sûr que les frontières entre elles et les autres soient toujours exactes. (*Applaudissements sur les bancs des républicains indépendants.*)

Comme vous le savez, j'ai fait partie de la commission spéciale chargée d'examiner les projets de lois foncières en agriculture. Or, deux textes n'ont pas vu le jour, dont l'un contre lequel j'ai voté, ainsi que de nombreux collègues siégeant à gauche et à droite de cet hémicycle, à savoir le texte sur les S. A. I. F., les sociétés agricoles d'investissement foncier.

Je voterais certainement encore contre ce texte, car il convient de trouver une autre formule.

Sur l'encouragement à l'épargne et sur l'aide aux épargnants leur permettant d'acquérir une ferme grâce aux bonifications d'intérêt, M. Charles a présenté une proposition que je compte reprendre. Mais le Gouvernement devrait nous saisir du problème.

De même, nous devrions réexaminer l'indemnité viagère de départ, car le système de l'indemnité complémentaire de restructuration entraîne des injustices considérables qui provoquent de vives réactions tant les disparités peuvent être grandes, parfois à l'intérieur d'une même commune. (*Applaudissements sur les bancs des républicains indépendants.*)

Cette indemnité complémentaire de restructuration doit être supprimée ; je le dis d'autant plus volontiers que j'ai voté dans ce sens à plusieurs reprises en commission. Il convient même d'abandonner la prime en capital. Surtout, le Gouvernement doit saisir le Parlement d'un projet de loi puisque le texte que nous avons péniblement élaboré en commission est rendu caduc par le changement de législature.

Les petits propriétaires et les petits producteurs que je représente, puisqu'ils sont la majorité dans ma région, vous sont reconnaissants, monsieur le ministre, de ce que vous avez

fait pour eux. Ils ont conscience que vous vous êtes bien battu pour faire respecter les intérêts de l'agriculture française au sein d'un Marché commun dont nous avons besoin et auquel nous croyons.

En leur nom et en mon nom personnel, monsieur le ministre, je vous en remercie. (*Applaudissements sur les bancs des républicains indépendants et de l'union des démocrates pour la République.*)

**M. le président.** La suite du débat est renvoyée à la prochaine séance.

— 5 —

#### MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR PRIORITAIRE

**M. le président.** Je dois vous informer, mes chers collègues, que j'ai été saisi, au nom de M. le Premier ministre, d'une demande tendant à faire tenir à l'Assemblée une séance demain matin.

Aux termes de l'article 50 du règlement, cette séance est de droit. L'Assemblée tiendra donc séance ce soir, comme prévu, à vingt et une heures trente, jusqu'à minuit, et poursuivra ses travaux demain matin à l'heure que fixera le président de la séance de ce soir.

Je vous prie donc, mes chers collègues, de tenir compte de cette modification de l'ordre du jour et d'en informer ceux de vos collègues qui, inscrits dans le débat, ne seraient pas actuellement présents.

— 6 —

#### ORDRE DU JOUR

**M. le président.** Ce soir, à vingt et une heures trente, deuxième séance publique :

Suite du débat sur la déclaration du ministre de l'agriculture et du développement rural sur les récentes délibérations du conseil de ministres des Communautés européennes.

La séance est levée.

(*La séance est levée à dix-neuf heures trente.*)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,

VINCENT DELBECCHI.

(Le compte rendu intégral de la 2<sup>e</sup> séance de ce jour sera distribué ultérieurement.)